

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de communauté

Séance du Jeudi 29 juin 2023

Publié le : 12/07/2023

Membres du Conseil en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Samuel VUILLEMIN **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Devecey :** M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question 10) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Veslesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN ; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoit CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse) ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE ; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse) ; Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT ; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF ; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10) ; Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN ; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS ; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN ; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD ; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse) ; M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR ; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Délibération n°2023/2023.06507

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance du 13/04/2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Conseil de Communauté :

- nomme M. Nicolas BODIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 13 avril 2023.

Les délibérations, les comptes rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

Etaients présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à partir de la question n°22), M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question n°5) **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** M. Géraldine LAMBLA **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaients absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** M. Romain VIENET **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Eloi JARAMAGO

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°21 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; Mme Nathalie BOUVET à M. Emile BOURGEOIS ; Mme Claudine CAULET à M. François BOUSSO ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME ; Mme Annaïck CHAUVET à Mme Lorine GAGLIOLO ; Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; Mme Valérie HALLER à M. Anthony POULIN ; Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN ; M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI ; Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN ; M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; M. Alain ROSET à Mme Françoise GALLIOU ; M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER ; M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE ; M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD ; M. Daniel PARIS à M. Olivier LEGAIN ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°4 incluse) ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT

La séance est ouverte à 18h01.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de commencer la séance en donnant une information. Comme nous l'avons déjà fait la dernière fois, nous allons présenter le début de la séance, et surtout le budget primitif avec une traduction en langue des signes. Je tiens bien sûr à remercier Coline VIEILLE-MARCHISET et Florian GÉRARD, de la société CAL'LSF, qui sont là avec nous depuis plusieurs séquences. Je les remercie pour leur travail très précieux.

Je vous propose d'ouvrir la séance avec la vérification du quorum. Je vais donner les pouvoirs. Frédérique BAEHR donne son pouvoir à Marie ZEHAF, Anne BENEDETTO à Hasni ALEM, Nathalie BOUVET à Émile BOURGEOIS, Claudine CAULET à François BOUSSO, Annaïck CHAUVET à Lorine GAGLILOLO, Julie CHETTOUH à Juliette SORLIN, Valérie HALLER à Anthony POULIN, Carine MICHEL à Nicolas BODIN, Yannick POUJET à Abdel GHEZALI, Françoise PRESSE à Nathan SOURISSEAU, Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, Gilles SPICHER à Olivier GRIMAITRE, Christian MAGNIN-FEYSOT à René BLAISON, Alain ROSET à Françoise GALLIOU, Franck BERNARD à Jean-François MENESTRIER, Patrick CORNE à Fabrice TAILLARD, Daniel PARIS à Olivier LEGAIN, Marcel FELT à Yves GUYEN jusqu'à son arrivée, Claude MAIRE à Florent BAILLY, Patrick AYACHE à Gabriel BAULIEU, Benoît VUILLEMIN à Daniel HUOT, Laurent CROIZIER à Jean-Paul MICHAUD, Michel JASSEY à Yves MAURICE, Aline CHASSAGNE à Christophe LIME, Élise AEBISCHER à Kevin BERTAGNOLI. J'ai deux personnes excusées : Karine DENIS-LAMIT et Didier PAINÉAU. Je crois que je n'ai oublié personne et que tout est en règle.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

1 - Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 02/03/2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose comme secrétaire de séance Eloi JARAMAGO, s'il en est d'accord.

Par ailleurs, j'invite les élus potentiellement concernés par des questions de conflit d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Y a-t-il des commentaires ou des éléments que vous voudriez connaître sur le procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 mars dernier ? S'il n'y a pas de commentaire, je le sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le procès-verbal est approuvé.

Je vais prendre maintenant un petit temps pour vous dire que notre prochain Conseil Communautaire du 29 juin commencera, non pas à 18h, mais à 17h30. Vous savez que nous sommes dans cet exercice de présenter les partenaires. Par ailleurs, dans la mesure où il n'y a pas de Conseil Communautaire en mai, cette séance de juin aura un ordre du jour important. Nous vous proposons donc de l'avancer d'une petite demi-heure pour que cela ne prenne pas trop dans la soirée, si vous en êtes tous d'accord.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Eloi JARAMAGO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 2 mars 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 89

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Installation de Conseillers Communautaires et désignations dans diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tout d'abord, suite à la démission de Madame Séverine MORIS de ses mandats de conseillère municipale de la commune de Noiron, et de son mandat de conseillère communautaire suppléante de Grand Besançon Métropole, Monsieur Claude MAIRE, Maire de la

commune, a fait procéder à une nouvelle élection des adjoints lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2022. L'ordre du tableau a été remanié. Ainsi, Monsieur Philippe GUILLAUME a été élu 1^{er} adjoint de la commune. En application de l'article L.273-10 du Code électoral, Monsieur Philippe GUILLAUME, conseiller municipal de la commune de Noironte, devient conseiller communautaire suppléant de Monsieur Claude MAIRE. Concernant le deuxième élément, l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AudaB) réintègre Sébastien COUDRY, car en fonction du budget, chaque année, le nombre d'administrateurs change. Vous avez la liste. S'il n'y a pas de demande, je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- installe M. Philippe GUILLAUME comme conseiller communautaire suppléant de la commune de Noironte ;
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Sébastien COUDRY comme représentant titulaire de Grand Besançon Métropole au sein de l'AUDAB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 88

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 1

3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Les rapports n° 3 et 4 sont traités conjointement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précision ou des commentaires à faire ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil de communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations du Conseil.

4 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

5 - Budget Primitif 2023

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous passons au dossier dont nous avons déjà beaucoup parlé lors des orientations budgétaires, à savoir le budget primitif que va nous présenter Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci. Effectivement, lors de la réunion précédente, en orientations budgétaires, nous avons examiné, comme nous en avons l'habitude plutôt bonne, me semble-t-il, plus que des orientations, puisque nous avons examiné un prébudget. Le projet de budget que nous vous présentons et soumettons ce soir est l'exacte copie ou transcription de ces orientations budgétaires. Voilà pour le cadre général. Bien évidemment, nous allons parcourir à l'aide d'un diaporama les éléments essentiels de ce budget avant d'en débattre et de le soumettre au vote. Comme indiqué lors des orientations budgétaires, nous devons ce soir voter ce budget. Bien évidemment, c'est une étape importante et c'est la concrétisation, année après année, de notre projet de territoire. Le volume de dépenses de ce budget

de plus de 346 M€, avec en particulier un programme d'investissement en mesures nouvelles de 100 M€, des crédits d'investissement en hausse de près de 14 M€ par rapport à 2022.

Avec ces deux éléments, ce budget témoigne de la forte ambition que nous portons collectivement pour notre territoire. Dans un contexte de crises successives, énergétique, climatique, inflationniste, cette hausse de l'investissement n'était pas une évidence. Elle constitue en réalité un véritable effort. En faisant avancer les projets, en investissant, nous donnons la priorité au développement économique et social, nous préparons l'avenir et nous anticipons les transitions nécessaires parallèlement. Nous veillons également au maintien de la qualité de service public essentiel et de proximité, ce qui est à souligner aussi, que ce soit en eau, en assainissement, en gestion des déchets, en transport, etc., ainsi qu'à l'organisation d'événements qui dynamisent et qui rassemblent, de sorte de mener ainsi une vraie politique de cohésion, qu'elle soit sociale ou territoriale. Le budget 2023, comme les budgets précédents, est le fruit d'un long travail préparatoire, avec l'étape, bien évidemment, des orientations budgétaires auxquelles je faisais allusion il y a un instant.

Ce budget est également la synthèse d'un travail d'itération permanente entre, d'une part, nos capacités financières et, d'autre part, le projet de territoire lui-même articulé avec l'ensemble des documents stratégiques sur lesquels nous travaillons presque tous les jours, que ce soit le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), et bien évidemment le nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat) qui va nous occuper tout à l'heure. Ce travail se poursuit et le budget étant un cycle annuel permanent, la présentation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) actualisé sera aussi réalisée prochainement, comme nous le faisons chaque année. Bien évidemment, comme je l'ai indiqué, le contexte pèse nettement sur le budget 2023. L'impact de la hausse de la facture énergétique ne représente pas moins de 6 M€ tous budgets confondus, avec une sensibilité forte dans certains budgets annexes, les budgets Eau, Assainissement et Transports en particulier.

De même, le retour de l'inflation conduit à un renchérissement du coût des services rendus et des travaux à conduire, et à une hausse de la masse salariale sous l'effet en particulier de mesures nationales, de revalorisations des rémunérations indispensables au maintien de l'attractivité de la fonction publique. Pour faire face à cette situation et continuer à investir, nous avons fort heureusement pour nous aider des recettes dynamiques sur le budget principal. Je pense notamment à la TVA dont le produit est, de fait, dopé par l'inflation. Je soulignerai dans un instant quelques préoccupations. Grâce à une situation financière saine que nous avons su préserver, en parallèle de hausses limitées de tarifications, notamment sur certains budgets annexes et un nouvel effort de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, nous passons le cap une nouvelle fois en 2023. Plus que cela, nous maintenons notre cap, celui de la mise en œuvre du projet de territoire, ce qui est essentiel dans un contexte aussi troublé que celui que nous traversons.

Je tiens à rappeler enfin un point de vigilance, à savoir le manque persistant de visibilité quant aux impacts de la situation des finances publiques nationales que pourraient avoir les collectivités. Très clairement, le temps de la mobilisation collective au service, certes, des Grands Bisontins, mais aussi de la défense de l'autonomie des collectivités locales, demeure plus que jamais d'actualité. En tout état de cause, avec ce budget, nous sommes une nouvelle fois au rendez-vous pour soutenir le dynamisme, la vitalité, la qualité du service public du Grand Besançon, pour continuer à avancer dans la mise en œuvre de notre projet de territoire. C'est une chose dont nous pouvons être particulièrement et collectivement fiers, car c'est loin d'être le cas partout sur le territoire national.

S'agissant du budget consolidé, l'ensemble de nos budgets représente plus de 346 M€ en 2023. Nous avons une configuration budgétaire bien particulière, comme vous le voyez à l'écran, avec un poids des budgets annexes conséquent. Ils représentent en effet près de 167 M€, soit près de la moitié de notre budget général. Je rappelle, dans ce cadre, que le budget annexe du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) est réintégré dans le budget principal à partir de cette année. Nous nous sommes, en effet, dotés d'outils analytiques permettant de suivre précisément son activité et son coût sans devoir continuer à passer pour cela par un budget annexe. Vous voyez sur l'écran suivant que 66 % du budget 2023 sont consacrés au fonctionnement et 34 % à l'investissement. Le budget est en hausse de plus de 25 M€, ce qui est particulièrement important, dont presque 14 M€ (13,6 M€) uniquement sur les dépenses d'équipement. J'attire notre attention sur l'évolution forte des dépenses de fonctionnement. Soulignons-le. Cela s'explique par le contexte, la hausse de l'énergie que j'ai évoquée, de même que les décisions nationales en matière de ressources humaines qui représentent plus de 2 M€ en année pleine, et par le contexte inflationniste qui nous préoccupe par ailleurs en matière d'investissement.

C'est également le résultat de nos choix en faveur du service public. Nous maintenons notamment notre objectif de résorption de la vacance de postes en matière de ressources humaines. Vous savez que nous avons évoqué ici le fait que sur nos bientôt 1 500 postes, nous avons environ 90 postes vacants. Je ne sais pas quelle est la situation exactement aujourd'hui, mais nous éprouvons toujours des difficultés. Néanmoins, nous avons cette ambition de résorber cette vacance de postes en matière de ressources humaines. Nous souhaitons développer à travers ce budget notre soutien à l'animation du territoire, l'animation sportive notamment, ou encore aux activités impactées par l'inflation, comme la voirie ou les transports en commun, l'eau, etc. Sur le budget principal, l'évolution des dépenses de fonctionnement se monte à +5,5 %. Elles vont même jusqu'à plus de 10 % sur le budget Transports, voire à plus de 28 % sur les budgets Eau et Assainissement, dont nous avons souligné à plusieurs reprises l'impact du coût de l'énergie.

Rappelons à cet égard que l'objectif de l'État, comme indiqué dans le projet de loi de programmation des finances publiques non validé au final, était une limite d'évolution des dépenses de fonctionnement de +3,8 % en 2023. Ce taux aurait-il pu être respecté ? Je ne le crois sincèrement pas, sauf à supprimer des pans entiers de nos services à la population. Nous n'avons pas fait ce choix, en autonomie et en responsabilité, mais nous croisons les doigts pour que des dispositions que nous avons craintes n'apparaissent pas ultérieurement.

Pour ne pas faire de redite avec les orientations budgétaires, la présentation qui suit porte sur la vision consolidée de notre budget par grand poste. Cela permet aussi de donner des échelles de valeurs différentes et importantes. Vous disposiez bien sûr de tout le détail par budget dans le rapport. En matière de dépenses de fonctionnement, tout d'abord, qui représentent un total de 229 M€, quelques chiffres importants. Vous avez tout d'abord les dépenses de personnel qui représentent près de 30 % de nos dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus. C'est à peu près autant que les dépenses des compétences correspondant à l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement des services rendus par Grand Besançon Métropole. La subvention d'équilibre du budget principal au budget Transports représente pour sa part près de 15 M€, en hausse de 9 %, soit +1,2 M€, en lien avec les décisions de tarifications prises en 2022, mais également pour faire face aux hausses des prix de l'énergie qui pèsent sur notre délégataire également.

Les intérêts de la dette représentent un peu moins de 3,4 M€, soit 1,5 % de nos dépenses de fonctionnement. Dans un contexte de forte remontée des taux d'intérêt, et notamment du Livret A sur lequel il y a quelques indexations, la faiblesse de ce poste représente un atout essentiel de maîtrise du fonctionnement. La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) d'un montant de 9 M€ est en évolution de 3,6 % par rapport à 2022, intégrant les nouvelles modalités de calcul décidées par le SDIS avec un lissage des impacts sur dix ans ainsi qu'une partie de l'inflation. Nous nous attendons donc à une croissance structurelle de cette contribution.

Soulignons enfin le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) – ce fameux FNGIR – pour plus de 4 M€ (4,3 M€). Ce montant, qui correspondait à une neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle en 2010, constitue une dépense figée représentant 3,5 % des dépenses de fonctionnement du budget principal, autant que Grand Besançon Métropole ne peut choisir d'orienter librement sur ses compétences communautaires. Cet impôt est prélevé sur notre territoire et il est orienté vers d'autres territoires éventuellement plus riches que le nôtre. C'est le côté formidable du FNGIR. Nous mesurons bien sur ce graphique le poids de nos dépenses contraintes, ce que vous avez sous les yeux.

En matière de recettes de fonctionnement, les recettes tarifaires sur les transports, les déchets, l'eau ou l'assainissement principalement, représentent près de 55 M€, soit 21 % environ. Le plus gros poste de recettes est la fiscalité (ou la parafiscalité) pour un total de 120 M€, soit 82 % sur la fiscalité, et quasiment 38 M€ sur le Versement Mobilité, soit 47 % dans nos recettes de fonctionnement, y compris ce versement relatif aux transports. Enfin, les dotations de l'État, y compris le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), dotation de péréquation horizontale entre collectivités, représente également environ 11 % de nos recettes de fonctionnement.

Arrêtons-nous quelques instants à présent sur la composition du panier fiscal de Grand Besançon Métropole sur le budget principal, puisque c'est là que nous percevons la fiscalité ou les compensations. En vert, vous pouvez voir le poids de la TVA dans nos ressources fiscales, en remplacement de la taxe

d'habitation (TH) sur les résidences principales, et depuis cette année, de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) supprimée. Cela reste un point de fragilité majeure en même temps qu'une vraie complexité supplémentaire de prévision, avec plusieurs notifications successives et très différentes. Je fais une parenthèse simplement pour attirer votre attention sur le fait que sur la compensation TVA et la taxe d'habitation 2022, l'histoire n'est pas terminée. Vous vous rappelez que nous avons prévu, suivant les indications du début d'année 2022, une hausse d'environ 5 %. Dans le courant de l'exercice, nous avons eu quelques frayeurs, puisque nous avons des indications comme quoi ce serait moins de 3 %.

En fin d'année, nous avons une dernière indication à 9,6 %, ce qui était formidable d'une certaine manière. Vous vous rappelez sans doute qu'à la DM3, nous avons passé une recette à hauteur de 1,3 M€. Aujourd'hui, les indications qui nous reviennent montrent que le chiffre définitif de 2022 en termes de progression ne serait peut-être pas de 9,6 %, mais plutôt de 8,2 %. Vous voyez que même a posteriori, nous allons peut-être connaître sur cet exercice 2023, un rattrapage négatif sur cette compensation TVA de la taxe d'habitation. Comme quoi les aventures relatives à ces compensations se renouvellent. C'est effectivement non seulement désagréable, mais toujours préoccupant d'incertitudes.

Notre pouvoir de taux a été très fortement resserré par les réformes successives et ne porte plus que sur 34 % du panier fiscal, voire 7 % si l'on exclut la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) très fortement encadrée. Vous avez vu dans le rapport sur l'évolution des taux que nous ne pouvons bouger la CFE qu'en fonction de l'évolution moyenne pondérée des taux de foncier bâti de l'ensemble des communes de Grand Besançon. C'est là le résultat du mouvement de démantèlement de la fiscalité locale mené ces dernières années. C'est vrai que c'est un terme que l'on a tendance à utiliser plutôt que « réforme ». Ce sont autant de leviers d'actions que nous avons perdus. C'est d'autant plus à souligner qu'un nouveau report de la réforme pourrait contribuer à plus d'équité fiscale. Celle des valeurs locatives a été décidée en loi de finances avec une date fixée à 2028 à ce stade. Néanmoins, le travail a été fait dans tous les départements. Nous nous étions réunis 17 fois pour ce qui concerne la Commission Départementale, sans doute pour rien. J'insiste beaucoup là-dessus.

J'ouvre une parenthèse, mais réviser les valeurs locatives, c'est travailler à plus d'équité fiscale. Vous savez que les contribuables qui réagissent face aux révisions et qui hurlent très fort sont ceux dont les bases sont légitimement revalorisées quelquefois de manière importante. Pour apaiser ces hauts crimes qui contribueraient à les faire payer davantage, parce que ce ne serait que justice, on bloque les choses et on laisse ceux qui paient trop depuis des années dans la situation qu'ils ont à connaître. Cette iniquité ne dérange personne. Ceux qui paient trop oublient de crier et ceux qui devraient payer davantage, généralement, anticipent. C'est une petite parenthèse que je tenais à faire, nous étant largement impliqués dans cette révision.

J'en profite d'ailleurs pour indiquer que nous avons eu très récemment la notification – un peu trop tardive pour l'intégrer au budget – de la compensation de la CVAE pour 2023. Par rapport à la CVAE que nous aurions dû percevoir cette année, et qui a déjà été perçue par l'État en 2022, si nous avions fonctionné selon le système classique avec la perception par l'État en année N et le reversement aux collectivités, intercommunalité pour ce qui nous concerne, en N+1, l'année 2023 pour nous qui était l'année 2022 pour l'État aurait été bonne, puisque cela représentait une reprise très forte après les années de crise sanitaire. Or, par rapport à ce chiffre que nous aurions pu escompter, la compensation est inférieure de 1,2 M€, ce qui est d'une certaine manière une perte sèche par rapport au système qui existait antérieurement et qui interroge une nouvelle fois sur les objectifs de cette réforme. Là, c'est par le jeu tout simplement du lissage, puisqu'au lieu d'utiliser 2023 comme droit à encaissement sur les encaissements de l'État 2022, nous sommes sur une compensation d'une moyenne 2020, 2021 et 2022 dans les encaissements de l'État. Nous aurons tous compris que nous payons le prix de ce trou dans ces années qui n'étaient pas particulièrement fastes, dans ce défaut de compensation à l'arrivée.

Concernant la fiscalité, malgré les contraintes pesant sur nos dépenses, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2023. Seul le taux de CFE connaîtra une évolution extrêmement limitée compte tenu des règles de lien entre les taux, de 0,2 % permettant de s'aligner sur le taux moyen national, et cela par la règle de l'évolution en fonction de l'évolution des taux pondérés de l'ensemble des communes du territoire. Il y a donc eu quelques augmentations quand même, petites, mais du foncier bâti sur l'ensemble de notre territoire. C'est symbolique au niveau financier, puisque cela représente un produit supplémentaire de l'ordre de 42 000 €, qui concerne 17 000 contribuables.

Toutefois, il est important que nous ne perdions pas ce rythme d'ajustement annuel, car après la suppression de la CVAE cette année, la CFE, et de manière plus accessoire le foncier, constitue un des seuls liens fiscaux avec les acteurs du territoire. Compte tenu des règles de lien entre les taux, le taux de CFE pratiqué par Grand Besançon Métropole restera, et dans la durée, très en dessous du taux moyen des métropoles et communautés urbaines, taux qui est à plus de 30 %. Ayons-le en tête, alors que nous serons au taux indiqué précédemment.

En matière de dépenses d'investissement, et très concrètement, avec 100 M€ inscrits au budget primitif 2023, et en y ajoutant les restes à réaliser de 2022, c'est-à-dire les opérations de 2022 qui seront payées en 2023, ce n'est rien de moins que 128 M€ de crédits ouverts cette année pour investir pour les habitants, pour les acteurs économiques, pour le territoire en général, pour le carnet de commandes des entreprises aussi. En effet, nous avons évalué, dans notre réunion de bilan SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables) il y a quelques semaines, que plus de 75 % de nos marchés sont attribués à des entreprises régionales en 2022. C'est un chiffre à retenir, car il matérialise très directement notre ambition et celle de notre Plan Pluriannuel d'Investissement, et l'investissement est porté à 62 % par le budget principal. Cet effort en faveur de l'équipement est financé, hors reprise des résultats des budgets annexes, à plus de 50 % par l'autofinancement, ce qui constitue un signe de solidité de la situation budgétaire de GBM.

Nous pouvons également signaler une prévision de taxe d'aménagement à hauteur de 3,6 M€, avec un reversement aux communes à hauteur de 70 %. Pour mémoire, cette prévision est établie sur une base de taxe d'aménagement à hauteur du produit moyen 2018-2020, Grand Besançon Métropole supportant le risque de variation de ce produit, avec notamment les années creuses attendues compte tenu du changement de fait générateur de la taxe. Vous vous souvenez tous de cela dans vos communes. Ce risque s'est d'ailleurs matérialisé dès 2022, puisque le montant prévu de recettes n'a pas été atteint tandis que Grand Besançon Métropole a bien affecté la somme prévue pour la voirie, ce qui représente un effort net supplémentaire de l'ordre de 300 000 €. Les responsables de la voirie l'auront effectivement bien noté. Finalement, nous sommes plus constants que l'État en termes de compensation.

Près de 33 M€ correspondent par ailleurs à des subventions et fonds de concours attendus de nos partenaires, ce qui traduit très concrètement l'aspect partenarial, les alliances, pour reprendre le vocable du projet de territoire, que nous sommes en mesure de nouer autour de nos projets, et la reconnaissance de leur aspect métropolitain et de leur caractère moteur qui va bien au-delà du Grand Besançon, notamment en matière universitaire, économique, de rayonnement et de coopération. L'emprunt est prévu à 22,7 M€, avec un ajustement qui sera fait, comme chaque année, lors de la reprise des résultats sur le budget principal, la priorité devant, conformément à notre stratégie financière, être portée sur l'autofinancement pour limiter les impacts sur notre section de fonctionnement déjà fortement contrainte.

Au final, et conformément aux orientations budgétaires, le budget 2023 est donc un budget à la fois de mobilisation, de responsabilité, de détermination. Il permet de maintenir le cap dans la durée pour la réalisation de notre projet de territoire en impulsant et en soutenant la croissance et le développement pour tous, et le service public. Autant d'axes que Grand Besançon Métropole et ses 68 communes continuent de porter et de défendre. J'en ai terminé avec la présentation. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation. Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. LIME.- Très rapidement, ce que je vais dire, cela fait à peu près 20 ans que je le dis. Certains commencent à être habitués. Une nouvelle fois, la fiscalité continue à nous échapper, puisque cette année, la CVAE, comme l'a dit le premier Vice-Président, va être compensée par un certain nombre de dispositifs, c'est-à-dire que nous aurons de moins en moins de dispositifs pour pouvoir travailler sur nos recettes. Si nous n'avons plus de dispositifs, y compris sur ce que nous pouvons décider sur les recettes, nous allons nous bloquer de plus en plus sur l'ensemble de nos dépenses. Je crois que cela fait 20 ans ou 25 ans que le premier Vice-Président le dit. Je pense que toutes les associations territoriales et de collectivités le disent, mais on continue de la même façon pour parvenir à ce que demain, plus aucune collectivité ne puisse décider. Je prends souvent l'exemple de la Région qui ne dispose maintenant de plus que deux dispositions, notamment sur les cartes grises quant au taux qu'elle peut facturer. Je pense que l'on va finir par y arriver. On aura complètement recentralisé l'intégralité de toutes les dépenses des collectivités.

Mon deuxième point concerne l'énergie. On a réussi à inventer une usine à gaz sur le bouclier tarifaire et je pense qu'on ne l'a toujours pas compris. Il me semble que les services n'ont toujours pas compris comment on allait avoir un bouclier tarifaire. Quand je parle des boucliers tarifaires, c'est hors tarif bleu qui n'est pas touché, mais qui est réglementé pour les plus petites collectivités. Pour tous les autres, on doit avoir un bouclier tarifaire. Il me semble que les services de l'énergie n'ont encore pas bien compris. J'imagine bien qu'en France, personne n'a bien compris.

Je pense que nous devons continuer à batailler sur le retour au tarif réglementé pour toutes les collectivités territoriales. C'est la seule solution pour pouvoir retrouver quelque chose de simple, qui nous permette d'avoir une vraie relation avec les deux opérateurs historiques, que ce soit sur le gaz ou sur l'électricité, en sachant que cela nous permettra aussi d'influencer un certain nombre de choses. Je vous fais quand même remarquer, comme beaucoup, que le prix du gaz en production a beaucoup baissé, mais je n'ai pas vu qu'il avait beaucoup baissé pour les collectivités ou pour les usagers particuliers. Cela monte plus rapidement que cela ne redescend, mais là aussi, je pense que ce que je dis n'est pas nouveau.

Mon dernier point concerne l'attractivité de nos métiers. Oui, nous avons une hausse de la masse salariale qui est toujours à mettre en œuvre dans le cadre d'un budget de fonctionnement, sauf que l'augmentation proposée à nos services et à l'ensemble de nos collègues ne correspond même pas au maintien du pouvoir d'achat. Cela signifie que l'ensemble de nos collaborateurs perdent de l'argent aujourd'hui. Comme l'a dit le Vice-Président, quand on voit que l'on a du mal à avoir de l'attractivité sur nos métiers, je pense que le secteur privé est en train de réagir avec des augmentations de salaire, tout particulièrement sur un certain nombre de métiers en tension. Il va y avoir de plus en plus de différences de salaire entre nos métiers et les métiers de l'extérieur.

Je pense que, dans peu de temps, nous n'aurons pas que des problèmes d'attractivité, mais nous aurons aussi des problèmes pour garder du personnel. Je le dis ainsi. Quand vous avez 30 ou 40 ans et que l'on vous propose 300, 400 ou 500 € de plus pour un métier équivalent juste à côté, peut-être avec des horaires qu'il faudrait sûrement discuter sur certaines choses, le choix est vite fait. Globalement, nous allons avoir de vrais soucis. Je pense que nous devons engager une vraie réflexion sur certains métiers en tension chez nous et sur lesquels nous ne parvenons pas à recruter pour l'instant, et ce quel que soit le domaine.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remercie. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. POULIN.- Bonsoir à tous. Merci, Madame la Présidente. Je vais aller dans le sens de ce qui vient d'être dit par Christophe LIME et de ce qui avait déjà été dit par Gabriel BAULIEU. Ce budget s'inscrit dans un contexte de recentralisation des politiques publiques et des finances publiques. Nous regrettons, et nous l'avons votée dans cette assemblée, la dernière phase de la suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. C'est un levier fiscal en moins pour Grand Besançon Métropole et pour l'État, puisque c'est compensé par une part de la TVA. D'ailleurs, la Cour des Comptes s'en alertait lorsqu'elle observe que désormais, une bonne partie des compensations aux collectivités repose sur la TVA, impôt national, et dont la vertu première est de financer les politiques publiques de l'État. Lorsque l'on voit les débats que nous pouvons avoir aujourd'hui sur les moyens donnés à l'État pour faire face aux défis du 21^e siècle, qu'ils soient sociaux ou climatiques, nous voyons qu'il n'est pas de bonne politique, à mon sens, de s'asseoir aujourd'hui, de refuser, d'abandonner un certain nombre de moyens, et c'est ce que va contribuer à faire la suppression de la CVAE.

En effet, en réalité, c'est moins payé par les entreprises et compensé par tous les Français lorsque nous achetons. Dès que nous allons acheter notre pain, nous compensons la suppression de fiscalité, notamment en direction des entreprises là où l'on voit que dans le même temps, la concentration des richesses est de plus en plus importante entre les mains de quelques-uns. En cela, les collectivités ne peuvent pas être la variable d'ajustement des politiques de l'État. Nous le voyons, comme dans l'ensemble des collectivités, nous votons notre budget en équilibre. Nous sommes toutes et tous de bons gestionnaires. Nous n'avons pas à être sanctionnés pour cela. Tous les dispositifs aujourd'hui en discussion, notamment ceux liés à une nouvelle forme de contractualisation, les nouveaux contrats de Cahors, ne nous conviennent pas, puisqu'ils ciblent particulièrement les dépenses de fonctionnement. Or, c'est avec les dépenses de fonctionnement que nous permettons de faire tourner nos services

publics, de rendre des services à l'ensemble des habitants, d'accompagner également les communes dans le déploiement du service public de proximité. C'est bien pour cela que nous sommes là.

Je voulais également dire un mot sur ce budget en soulignant ce qu'a dit Gabriel BAULIEU quant à l'importance de l'évolution de notre politique d'achat, le SPASER. En effet, nous voyons ici que derrière chaque euro que nous avons investi, ce sont les carnets de commandes de nos entreprises locales que nous faisons tourner. Cela représente 75 % de notre commande publique.

Si nous parlons en chiffres, ce sont plus de 90 M€ que nous injectons directement dans des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté. Nous voyons donc à quel point si la santé des collectivités est bonne, celle de l'ensemble du système est bon et comment nous maintenons les emplois sur le territoire. Notre budget, avec les choix que nous faisons, y participe et nous devons demain continuer à garder ce cap en matière d'investissement, notamment des investissements en matière de transition écologique.

Je vais finir avec un constat, celui du Directeur de la Banque des Dépôts et Consignations. Il indiquait très nettement également qu'il était temps, pour faire face à la dette climatique, d'activer les leviers de financement tel que l'emprunt. C'est aussi un levier que nous devons envisager pour accélérer nos opérations de transition écologique. Nous avons des solutions, des idées, et nous pouvons demain encore aller plus loin dans les solutions de financement.

Je conclurai sur la question de la décentralisation en rappelant ce qu'a dit le premier Vice-Président de la Cour des Comptes. Il a bel et bien indiqué qu'il était nécessaire de construire un nouvel acte de la décentralisation qui prend en compte la spécificité des établissements publics de coopération intercommunale comme les nôtres, celle des intercommunalités et qui nous permet d'avoir un dialogue pluriannuel, construit avec les collectivités, pour nous permettre non seulement d'ajuster, mais aussi d'attendre, puisque là, nous voyons que nous avons encore certaines données, par exemple l'amortisseur électricité, dont nous ne connaissons pas encore les effets dans nos communes ni ici. Nous voyons que nous devons nous ajuster en permanence sur des données financières qui nous arrivent tardivement. Nous appelons donc l'État à ce qu'un dialogue pluriannuel, constant, ambitieux, puisse se construire autrement que d'une manière verticale, dont il est aujourd'hui question. Je pense qu'ici, nous pourrions trouver des interlocuteurs pour relayer cela au niveau national.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Je voudrais dire rapidement quelques mots sur ce budget. Je reprendrai les propos de certains de mes collègues, notamment par rapport aux dotations aux collectivités. Globalement, il est vrai que l'État fournira des dotations plus importantes aux collectivités pour l'année 2023. Malgré tout, simplement 50 % de l'inflation de cette année, soit environ 7 %, auront été compensés par ces dotations supplémentaires de l'État. Par conséquent, globalement, les différentes collectivités vont s'appauvrir, que ce soit les communes, les intercommunalités, les départements ou les régions. Depuis quelques années, nous assistons quand même à une chasse à l'impôt. En effet, de nombreux impôts ont été supprimés successivement, que ce soit la taxe d'habitation, la CVAE, la taxe sur l'audiovisuel. Je parlerai également d'exonération fiscale, comme l'*exit tax* ou la *flat tax*. Nous nous apercevons que les différentes collectivités ne sont quasiment plus autonomes financièrement.

Je vais prendre l'exemple symptomatique, dont parlait Christophe LIME, à savoir la Région. Le seul impôt dont elle peut vraiment fixer le taux est la carte grise. Par conséquent, 40 ans après les lois de décentralisation de 1983, on se rend compte que l'autonomie des collectivités devient de plus en plus difficile. Remplacer les impôts, qui sont globalement les outils les plus justes pour redistribuer la richesse par de la TVA, impôt le plus injuste que l'on connaisse, c'est à mon avis une erreur, et cela aura des conséquences. Si l'on constate qu'il y a des tensions sociales, il ne faut pas non plus s'en étonner. Lorsque l'on supprime la CVAE, soit environ 8 Md€/an, ce montant correspond exactement au chiffre du débat actuel que l'on a sur les retraites. Vous voyez que des choix ont été faits et on peut voir globalement la manière, dont on a pu remplacer certains impôts, qui concernaient les entreprises, par la remise en cause potentiellement du débat sur les retraites.

Sur la CVAE, cela correspond effectivement à 2 500 entreprises bénéficiaires sur l'agglomération de Besançon, parmi lesquelles certaines sont plutôt très bien portées. C'est vrai que nous avons une certaine spécificité, puisque nous avons plutôt des petites entreprises. Lorsque vous regardez plutôt les grandes entreprises du CAC40 et lorsque vous regardez les chiffres d'affaires, c'est absolument

exceptionnel. Dans le domaine du luxe, alors même que l'on croit avoir une crise sociale et il y a vraiment une crise sociale, ce sont des taux de croissance de l'ordre de 25 % en une seule année. Sur Besançon, certaines entreprises sont des sous-traitants dans ce domaine. C'est pour montrer globalement que la suppression de la CVAE arrange beaucoup les grandes entreprises. En revanche, très peu de choses sont présentées pour les PME et PMI.

Dernier point par rapport à l'économie pour montrer la difficulté que nous avons. Il y a un an, vous adoptiez le schéma de zones d'activités sur l'ensemble du Grand Besançon. Ce schéma avance, avec une pression assez forte des entreprises qui souhaitent se développer, mais avec deux limites. Il y a d'une part la loi sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), dont nous parlons régulièrement dans notre intercommunalité, et qui est un frein extrêmement fort, et d'autre part le salariat. Nous avons un taux de chômage extrêmement faible, de l'ordre de 6 % avec une tension très forte par rapport à notre proximité avec la Suisse. Par conséquent, nous sommes un peu coincés entre des injonctions contradictoires. Je vous rappelle que d'un côté nous avons une présidentielle il y a un an. Tous les candidats quels qu'ils soient défendaient la réindustrialisation de notre pays. Pour autant, nous avons des contraintes très fortes, à la fois sur le fait de vouloir, ou pas, urbaniser de manière supplémentaire alors que nous sommes parmi les plus gros consommateurs en termes de foncier par rapport à des pays industriels comme l'Allemagne ou l'Italie. D'un autre côté, nous avons une crise du salariat avec un taux de chômage extrêmement faible. Vous voyez les contradictions qui sont les nôtres pour un territoire qui, pour autant, demeure tout de même extrêmement attractif d'un point de vue économique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. J'aimerais ajouter juste un mot dans le droit fil de ce qui vient d'être dit. Il y a quelques semaines, j'ai reçu des experts du Conseil de l'Europe, qui sont venus nous voir. Ils avaient été chargés d'enquêter auprès de certaines collectivités pour mesurer l'autonomie de celles-ci en France. Pour l'Europe, il semblerait qu'ils considèrent que nous serions justement un pays où l'autonomie des collectivités serait la plus dégradée. En tout cas, ils vérifient cette question. De plus, vous savez très bien que cette autonomie est constitutionnelle. J'ai répondu aux questions qui ont rassemblé à peu près tous les commentaires qui viennent d'être faits ici, comme quoi effectivement, nous ne pouvions que constater cette dégradation. Je tenais à le dire, car cela inquiète aussi l'Europe.

À toi, Gabriel.

M. BAULIEU.- Je ne vois pas d'autres questions ni observations. Les interventions faites n'appellent pas de réponse particulière. Ce sont des contributions à nos réflexions et au cadre dans lequel nous devons évoluer. Nous les entendons toutes. Certaines reprenaient des thématiques que j'ai moi-même exposées. Nous allons aborder la phase d'approbation de ce budget, dont les caractéristiques sont celles que j'indiquais tout à l'heure, dont l'ambition d'investissement n'est pas la moindre, et avec, comme plusieurs l'ont rappelé, une vraie préoccupation de voir revenir une contractualisation budgétaire. Que l'on appelle cela « contrat de Cahors » ou autres, qu'importe l'intitulé, ce n'est pas ce qui nous préoccupe. Nous sommes préoccupés par le contenu, comme j'ai tenu à vous le dire dans la présentation. J'avais déjà dit lors des orientations budgétaires que le budget, tel que nous le soumettons ce soir, ne passait pas sous la toise du cadrage envisagé lors du débat Loi de Finances en fin d'année dernière.

Vous avez pu voir que nous avons un budget de fonctionnement principal qui progresse de 5,5 %, alors que nous avons un cadrage annoncé à 3,8 %. Nous ne voyons pas comment nous pourrions faire dans un cadrage à 3,8 % compte tenu des trois éléments de glissement des charges, à savoir les coûts de l'énergie (plusieurs choses ont été dites sur le sujet), l'évolution des charges de rémunération, avec le commentaire qui a été fait, d'un poids de 2 M€ en année pleine, ce qui est considéré par un certain nombre comme étant insuffisant, et les effets de l'inflation dans tous les domaines, ces trois éléments impactant notre budget. Nous connaissons cela également dans tous nos budgets communaux. Ce serait un challenge intenable que de vouloir nous encadrer abusivement. Comme dit tout à l'heure par Anthony POULIN, l'État a ses propres préoccupations financières. Nous pourrions en parler plus longuement, mais interpellé comme il l'est, comment peut-il donner des gages ? Tout simplement « en serrant les côtes » des collectivités. Bien évidemment, cela ne tiendra pas entre ce qui est attendu de nous et les contraintes que l'on nous imposerait. Soyons très vigilants. Réagissons.

Encore une fois, si nous étions sous la coupe de ce qui était prévu, nous pourrions nous attendre à des sanctions pécuniaires substantielles sur le budget tel que nous le présentons ce soir qui, bien évidemment, pour l'heure, ne relève pas d'un cadrage particulier, mais nous avons des craintes, et cela

a été dit tout à l'heure, parce que sur le plan national, le débat n'est pas clos pour les raisons que j'évoquais. La situation de l'État est tellement dégradée que les autorités européennes du FMI qui nous regardent demandent des gages. C'est plus facile d'en donner sur le compte des autres que sur soi-même. C'était un petit commentaire un peu qualitatif. Voilà, Présidente. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire, les propos tenus étant autant de contributions tout simplement à l'analyse de la situation et à la nôtre à proprement parler. Je vois encore une demande d'intervention.

Mme BARTHELET.- Pardon, je n'ai pas eu le temps de prendre la parole avant que Gabriel la reprenne. Je voulais juste dire que je regrette tout de même un peu les propos tenus, notamment ceux de Nicolas BODIN, par rapport au succès des entreprises. Je trouve qu'à l'écouter, il faudrait presque les regretter. Je ne partage absolument pas cet avis. Je pense que nous sommes nombreux aussi à ne pas le partager. Je me réjouis que nos entreprises réussissent sur notre territoire. Nous devons tout de même avoir bien en tête que tous les territoires n'ont pas cette chance. Nous devrions plutôt être heureux d'être dans cette situation et avoir le souhait de les accompagner, y compris dans leurs difficultés lorsqu'elles manquent de foncier ou de personnel.

S'adressant à Nicolas BODIN. Nicolas, je crois que tu ne regrettes pas non plus que ce gouvernement ait proposé la loi Climat & Résilience. Nous avons tous appelé de nos vœux ici cette loi sur la sobriété foncière. Nous l'avons même anticipée dans nos documents d'urbanisme en validant un SCoT.

Je ne pense pas que nous puissions regretter maintenant que la sobriété foncière s'applique sur notre territoire, comme partout ailleurs. De plus, ce sera juste, puisqu'effectivement, ce ne sera pas que sur notre SCoT, mais ce sera partout sur le territoire, y compris chez nos voisins qui seront soumis aux mêmes efforts avec des petites variantes en fonction de la Conférence des SCoT et de ce que nous indiquera le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de manière définitive. Je rappelle que cette sobriété est progressive. La loi a bien prévu que cette sobriété foncière soit à 0 en 2050 et pas en 2024. Nous avons donc encore des marges de manœuvre. Il faut permettre à nos entreprises de les utiliser.

Quant au plein emploi, je n'ai pas du tout envie de le regretter si nous nous en approchons. Il me semble tout de même que c'est plutôt une donnée positive. Il n'y a pas beaucoup de possibilités de nous réjouir en ce moment. Il me semble que celle-là est plutôt intéressante. Elle permet aussi de dégager des revenus pour tout le monde, ce qui est plutôt bien. Les impôts, dont tu as parlé et qui ont été supprimés, donnent aussi du pouvoir d'achat. C'est peut-être bien de le dire aussi. En tout cas, sur ces difficultés que rencontrent les entreprises et nous aussi quant au recrutement, il me semble que notre position doit être de permettre cet accompagnement du retour à l'emploi pour celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Nous devons également les accompagner, ce qu'il est certes plus à la Région que nous de le faire, mais d'une manière générale, sur des formations adaptées, parce qu'il y a encore des marges de manœuvre pour faire mieux à ce niveau-là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BODIN.- Je vais préciser mon propos, puisque visiblement, il n'a pas dû être compris. Je me réjouis totalement du succès de nos entreprises. Effectivement, les entreprises bisontines, qui sont plutôt des PME et PMI, ont des résultats assez exceptionnels. Dans le même temps, je constate que la politique nationale consiste plutôt à aider les grosses entreprises que nous n'avons pas sur notre territoire. S'agissant des politiques d'exonération fiscale vis-à-vis de ces grosses entreprises, quand vous regardez l'évolution, par exemple, des chiffres d'affaires d'entreprises comme Stellantis ou Total, ils n'ont strictement rien à voir avec la réalité économique de notre territoire, qui par ailleurs, se porte extrêmement bien, et j'en suis le premier satisfait. Je souhaiterais simplement que les aides aux entreprises soient plutôt relocalisées vers des petites et moyennes entreprises, ce qui n'est pas le cas actuellement, et cela fait quand même plusieurs années que cela dure. L'évolution et les marchés industriels de l'économie française à l'international passeront vraisemblablement par les petites entreprises plutôt que par les grands groupes industriels.

Quant au ZAN, j'en suis le premier défenseur. Je vous explique simplement en tant que Vice-Président à l'économie les contradictions dans lesquelles nous sommes. En effet, d'un côté, on souhaite réindustrialiser le pays, et je répète ce que j'ai dit, comme tous les candidats à la présidentielle l'ont défendu l'an dernier, je vous dis en même temps qu'il y a une crise actuelle du salariat, et tant mieux. Cela fait 50 ans que j'entends parler du chômage. Nous avons un taux de chômage aux alentours de

6 %. Nous sommes à 6 % sur le territoire grand bisontin, 9 % sur le Pays de Montbéliard, à 3,5 % sur le Haut-Doubs. Cela signifie que cela crée de vrais problèmes pour les entreprises, que vous avez des centaines d'emplois vacants sur GBM, notamment dans le domaine industriel, et cela crée de vraies frustrations pour les chefs d'entreprise qui ont des carnets de commandes totalement pleins. Ils n'ont aucun salarié et ne savent pas comment répondre aux commandes.

Je montre simplement les contradictions qui sont actuellement les nôtres. Ces chefs d'entreprise demandent à étendre leurs entreprises pour faire, par exemple, de la robotisation, et dans le même temps, la loi ZAN, que je défends totalement, arrive. C'est pour montrer finalement que nous sommes à un moment très particulier de notre histoire où nous voulons réindustrialiser notre pays, que nous avons laissé se désindustrialiser, la gauche et la droite étant responsables et coupables sur la période 1990-2010. Tout le monde est donc responsable et coupable. Dans le même temps, il y a cet aspect du réchauffement climatique contre lequel nous devons lutter, et nous devons appliquer cette loi ZAN que j'approuve totalement, sans oublier la crise du salariat. C'est pour montrer simplement, en tant que Vice-Président à l'économie, les contradictions et les enjeux auxquels nous sommes confrontés et auxquels vous aussi, en tant qu'élus, vous êtes globalement confrontés. Il y a donc des contradictions, mais elles ne sont pas propres à Besançon. C'est plutôt une très bonne chose que de voir que l'économie bisontine se porte extrêmement bien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour ne pas que certains chiffres en masquent d'autres, ce qui rejoint aussi les discussions et conclusions qu'il y a eu de plusieurs d'entre nous, le plein emploi ne veut pas dire que tout le monde soit dans la même situation. N'ayons surtout pas une augmentation extrêmement importante et massive de la précarité. C'est aussi un des paradoxes, si je pouvais en ajouter un autre, des indicateurs ont besoin d'être beaucoup plus affinés pour effectivement analyser la situation de notre société, là où elle en est, et ce vers quoi nous devons aller. En effet, en tant qu'élus, nous sommes là justement pour travailler à l'amélioration de la situation de tout le monde.

Quelqu'un ici va peut-être pouvoir me le confirmer, mais il me semble bien que des grandes entreprises ont augmenté leurs bénéfices de 25 %, en particulier celles qui sont cotées en bourse, ce qui n'est pas le cas du tissu industriel dans lequel nous sommes. Pour autant, et je rejoins Catherine BARTHELET et tout le monde, nous sommes très fiers d'être dans ce territoire qui, encore ce matin, a reçu de nombreux lauréats sélectionnés dans le cadre de France 2030. J'étais à Dijon ce matin, et je dois dire que j'étais très fière de pouvoir représenter un territoire comme le nôtre, qui produit énormément d'innovations, donc d'avenir pour un territoire dans le cadre d'une industrialisation qui, d'ailleurs, peut être un peu particulière, comme la *deep tech*, et qui est sans doute un grand avenir basé sur le fait que nous avons ici une grande culture de la microtechnique et des biomédicaments. Je tiens tout de même à le dire, parce que ce matin, je crois que parmi 120 lauréats, 20 représentaient le Doubs, et essentiellement Besançon, 13 représentaient la Côte-d'Or, 8 le Jura. Je ne voudrais pas me tromper sur les autres chiffres, mais c'est simplement pour vous dire que nous sommes largement en tête et nous sommes effectivement un territoire très attractif, très dynamique. Nous sommes vraiment là pour apporter un écosystème attractif.

Je rejoins les propos de Nicolas BODIN, car malgré tout, il va falloir inventer de nouvelles formes d'accueil de l'entreprise au vu de l'acceptation du ZAN et des formes d'implantation. Les enjeux sont donc importants. Nos budgets tels que présentés aujourd'hui ont montré la constance dans laquelle nous sommes, c'est-à-dire que nous avons continué en permanence de maintenir des investissements extrêmement importants. Bien sûr, nous avons continué aussi à travailler pour justement être dans la capacité d'accueil de ce monde économique, de consolider nos écosystèmes, ce que nous travaillons tous les uns et les autres tous les jours. C'est important, mais ce budget est représentatif justement de cette dynamique, et surtout du rôle que nous avons à jouer sur notre territoire, celui d'être constants, de savoir piloter et savoir aussi nous orienter sur les bonnes transitions. Nous savons que nous sommes dans une grande période de transition. Pour autant, ne masquons pas le fait que nous avons de nombreuses personnes en très grande précarité. Comme le disait Christophe LIME, nos agents sont les premiers à connaître une baisse du pouvoir d'achat, quoi que l'on en dise.

Souhaites-tu compléter ?

M. BAULIEU.- Non. Je crois que nous avons dit ce qu'il convenait de dire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2023, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances annexées, aux annexes 1 à 5 et aux documents comptables joints et de reprendre les résultats de l'exercice précédent pour les Budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement, et Chauffage Urbain ;
- confirme au titre de l'exercice 2023 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal ;
- autorise, dans le cadre de la réintégration du budget CRR au budget principal à compter de 2023 Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions pour le Conservatoire à Rayonnement Régional auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (510 K€), de l'Etat-DRAC (140 K€), et du Département du Doubs (42 K€) ;
- attribue les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Révision des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Veux-tu dire un mot ?

M. BAULIEU.- Je vois qu'une présentation orale en séance est prévue. Je vais simplement dire quelques mots rapidement. C'est toujours en session budgétaire que nous pouvons reconsidérer ces chiffres avec deux dispositions très différentes. Dans certains cas, il s'agit uniquement, dans l'exécution du programme, d'ajuster les crédits de paiement annuels. C'est le cas des deux premières AP soumises dans cette révision : sur le PNRU (Programme National pour la Rénovation Urbaine) 2016-2024 et sur le schéma départemental des gens du voyage 2021-2029. Vous pouvez regarder l'ajustement des crédits tenant compte de l'exécution à la fin de 2022. En revanche, sur les AP/CP avec des modifications d'autorisation de programme, sur l'AP/CP Habitat 2013-2021, habituons-nous toujours en matière d'habitat – nous échangeons sur le sujet hier – au différé dans l'exécution. Pour l'autre partie concernant l'habitat, les aides à la pierre, nous sommes dans une délégation de l'État. Sur l'AP/CP zone commerciale des Marnières, le programme Campus, la Grande Bibliothèque et les matériels roulants, il s'agit de modifier le niveau de l'autorisation de programme, ce qui, bien évidemment, impacte nos finances, nos propres concours budgétaires.

S'agissant tout d'abord d'Habitat 2013-2021, il s'agit de majorer le programme de 1 645 441 €. C'est substantiel, mais c'est un domaine important. Vous avez dans le rapport, différentes actions qui sont conduites. Cela veut dire que là, nous sommes sur une opération annuelle à peu près à 2 M€. Nous évoquons tout cela hier. Fait partie également de cette action en direction de l'habitat l'autorisation de programme « aide à la pierre » où nous intervenons par délégation de l'État. L'ajustement à faire de 900 000 € concerne les crédits délégués par l'État en fonction de la politique conduite qu'il conduit et qui permet l'ajustement en conséquence en crédit de paiement. C'est une opération conduite à hauteur de 1 M€/an. Sur les questions posées concernant les coûts de cette politique habitat, nous sommes actuellement aux alentours de 3 M€/an sur ces questions d'investissement.

Sur l'autorisation de programme des Marnières, les plus anciens se souviendront que cette opération a connu quelques difficultés, avec des intervenants qui ont dû changer faute d'avoir un prestataire qui a persisté dans son implication dans cette zone. C'est vrai que nous avons différé l'ajustement auquel nous devons procéder désormais. Je ne rentre pas dans le détail des différentes opérations, mais il y a là un ajustement à réaliser de 340 000 €. Vous aurez vu les totaux des opérations. Pour les Marnières, c'est sans doute le mot de la fin.

Sur l'opération Campus, nous sommes en plein dedans. Nous sommes dans un sujet que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, qui rejoint directement ce que nous disions précédemment. Nous ne pouvons pas faire aujourd'hui de l'aménagement, de la construction, sans subir les effets de l'inflation notamment. Vous avez dans le rapport les explications précises sur les considérations intervenues sur ce dossier. Il y a des plus, des moins et des financements sur la base de la réserve qui était prévue, mais qui ne suffit pas. Pour l'instant, il y a nécessité d'abonder de 373 000 € en dépenses et 310 000 en recettes, mais c'est le solde. Vous avez pu voir, dans l'analyse à la fois du rapport et des tableaux de présentation du programme, que cela dissimule des opérations plus importantes. Néanmoins, nous avions prévu une réserve dans l'opération, mais comme on dit dans ces cas-là, c'est « un fusil à un coup ». Je crains, mais je ne pense pas faire un scoop, que nous ayons à revenir sur cette AP au fur et à mesure de son avancée compte tenu de la nature des travaux en cause.

C'est le même commentaire pour la Grande Bibliothèque. Nous avons déjà évoqué à maintes reprises ce dossier devant le Conseil. Au stade où nous en sommes de l'APD (Avant-Projet Détaillé), par le fait cumulé de travaux supplémentaires et d'évolution des prix prévisionnels, une augmentation de l'AP de 4,6 M€ est nécessaire. Dans le même temps, hélas, nous assistons plutôt à un retrait du côté des subventions, ce qui fait que nous avons un différentiel qui s'accroît en matière de support financier que nous devons assumer. Aujourd'hui, pour une opération prévue à 75 M€ TTC, nous en sommes à environ 19 M€ HT sur le plan de financement, paiement définitif de la part de Grand Besançon Métropole.

Même si l'on veut être rapide, je vais quand même dire deux ou trois mots sur ces dossiers. Concernant les matériels roulants, c'est une AP sur le budget annexe Transports. Il s'agit de l'opération d'acquisition de nouvelles rames pour le tram. Nous avons une orientation avec une tranche ferme à quatre ou cinq rames, voire trois ou quatre rames supplémentaires en option. La passation du marché risque de nous faire rester à la notion de la tranche ferme sur cinq rames.

En effet, pour pouvoir assurer le financement de cette opération telle qu'elle ressort de l'attribution du marché, nous devons augmenter l'autorisation de programme de 7 M€ à 18,5 M€, vous en avez le détail également sur le rapport. Cela fait partie également de ces éléments où l'évolution des prix a été très forte. Nous aurons à le connaître dans d'autres domaines sur le budget Transports. Je vous invite à regarder ce qui est écrit, parce que nos capacités sont réelles, mais elles ont aussi leurs limites. Cet ajustement de +7 M€ d'autorisation de programme conduit, dans la prospective budgétaire du budget annexe, à lisser les autres investissements dans le temps. C'est une manière élégante de présenter les choses. Cela signifie que nous devons adapter nos investissements en fonction de celui que nous devons inscrire en priorité. Vous avez en tête également, comme évoqué à plusieurs reprises devant le Conseil, que lorsque nous procédons au commencement du renouvellement de la flotte thermique par des bus électriques, nous multiplions quasiment par deux le prix. Je parle là sous le contrôle de Marie ZEHAF.

Nous devons avoir en tête cette évolution des coûts. Cela ne doit pas tempérer nos ardeurs à évoluer dans le cadre de ma transition, mais nous devons le faire aussi au rythme que nous permettent nos moyens. Cet ajout sur le tram n'est pas sans incidence sur ce que nous pourrions faire par ailleurs. Ayons-le tout simplement en tête. Voilà les commentaires peut-être un peu longs, mais ce qui se passe en matière d'évolution des autorisations de programme n'est peut-être pas tout à fait anodin.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, ce n'est absolument pas anodin. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

M. FELT.- J'ai une petite interrogation, parce que je n'ai plus les chiffres en tête. Lorsque nous avons procédé aux différents votes pour le tram, au départ, sur quel nombre de voyageurs théoriques étions-nous partis ? 40 000 ? 45 000 ?

M. BAULIEU.- De mémoire, je ne vais pas me risquer à donner un chiffre. Parles-tu d'utilisation quotidienne ?

M. FELT.- Oui. Nous avons imaginé le modèle économique du tram avec un certain nombre de milliers de voyageurs par jour. Je crois que c'était entre 40 et 45 000 voyageurs.

M. BAULIEU.- Il est intéressant de se reporter au rapport du délégataire qui a fait état des fluctuations que nous avons connues pendant les années sensibles. En effet, nous avons connu une progression constante du nombre d'utilisateurs entre 2014 et 2020. Après, nous avons connu les difficultés en 2020 et 2021. Nous retrouvons actuellement les niveaux d'utilisation. Nous ne sommes pas totalement en dérapage par rapport aux prévisions. Ce que nous passons ce soir en modification d'AP atteste tout simplement du succès de l'utilisation du tram. Si nous avons acté, il y a déjà quelque temps, le renforcement la capacité de transport sur la ligne 1, puisque c'est essentiellement sur le tronçon gare Viotte/Hauts du Chazal que nous avons cette densité d'utilisation, c'est parce que nous avons une progression du nombre d'utilisateurs. Si nous avions plongé par rapport à 2014, nous n'investirions pas. C'est tout simplement la traduction d'une progression. Même si je n'ai pas le chiffre en tête, le fait est là.

M. FELT.- A combien sommes-nous aujourd'hui ?

Mme ZEHAF.- Dans le rapport du délégataire, nous avons 7 millions de voyages sur nos deux lignes de tram sur l'année 2021.

M. FELT.- Il aurait été intéressant de comparer les deux chiffres, le chiffre à la construction et le chiffre aujourd'hui pour voir si l'achat, que je ne conteste pas, bien entendu, mais c'est pour comprendre, est fait pour absorber le flux de voyageurs supplémentaires ou pour améliorer les temps de parcours.

Mme ZEHAF.- C'est pour les deux.

M. BAULIEU.- Les questions sont intéressantes. C'est vrai que nos rapports budgétaires ne contiennent pas tous ces éléments, mais c'est un sujet sur lequel nous pourrions revenir à dessein. Chaque année, nous avons une présentation du rapport d'activités.

Mme ZEHAF.- J'y reviendrai avec la présentation du rapport pour l'achat des rames de tram. J'aurai quelques précisions à vous apporter concernant la raison pour laquelle nous achetons ces rames.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme nous faisons du « teasing », tu ne le sauras que tout à l'heure. Entretemps, nous aurons peut-être eu le chiffre initial. Nous en reparlerons tout à l'heure, si tu es d'accord. Dans ce budget, nous avons beaucoup parlé de la Grande Bibliothèque. Il faut saluer le fait que ce matin, encore une fois, j'étais avec le Préfet de Région qui disait que c'était le plus gros investissement de l'État en Bourgogne-Franche-Comté. Il faut le savoir. C'est vraiment un très gros dossier, qui, je l'espère, nous accueillera très bientôt. S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - AP/CP « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 »,
 - AP/CP « PNRU 2016-2024 ».
- l'augmentation des AP :
 - AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
 - AP/CP « Aides à la pierre »,
 - AP/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Campus »,
 - AP/CP « Grande Bibliothèque »,
 - AP/CP « Matériels roulants » (budget annexe Transports).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

7 – Vote des taux de fiscalité 2023

M. BAULIEU.- Nous en avons parlé longuement en orientations budgétaires. J'en ai parlé tout à l'heure dans ma présentation. Ces propositions qui sont faites sont rigoureusement celles que nous avons annoncées. Je vous ai même précisé tout à l'heure que s'agissant de la légère majoration de 0,2 % de la CFE, nous la pratiquons sur la base tout simplement de l'évolution permise au regard de l'évolution du taux moyen pondéré du foncier bâti de l'ensemble des communes du Grand Besançon. Vous avez tous ces taux, et vous avez, dans le rapport, toutes les indications techniques utiles à la fois sur le retour à la possibilité de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais avec un lien de taux sur le foncier bâti qui est désormais l'impôt pivot. C'est donc un déblocage de ce dispositif. C'est un élément que vous avez, qu'il est utile de connaître. De même, puisque je viens d'en faire état, vous avez les règles d'encadrement des taux. Je vous invite à vous y reporter. C'est intéressant pour comprendre la technique à laquelle nous sommes tenus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de précision ?

M. LIME.- Ce serait bien que le Vice-Président nous dise de combien il faut augmenter le taux de la taxe foncière pour pouvoir avoir 1 ou 2 M€ de plus en pourcentage.

M. BAULIEU.- C'est un indicateur que je livre volontiers. Je vous invite à faire le calcul qui est relativement simple. Le foncier bâti nous permet une recette légèrement inférieure à 4,5 M€. Pour simplifier encore les choses, je fais quatre quarts, puisque l'on me demande comment faire pour avoir 1 M€ de recettes supplémentaires. C'est tout simple. Il suffit d'augmenter le taux de foncier bâti de 25 %. Vous pouvez ainsi à dessein, puis à loisir, faire des multiplications pour parfaitement comprendre la mécanique.

Est-ce la réponse que tu attendais, Christophe ?

M. LIME.- Parce que cela doit être à peu près le seul taux sur lequel nous pouvons jouer.

M. BAULIEU.- C'est effectivement le seul taux.

M. LIME.- J'attends avec impatience l'année prochaine, puisque l'on m'a dit que l'on allait l'augmenter d'une façon relativement importante à ce moment-là. Je voulais tout de suite prévenir que ceux qui allaient s'étrangler commencent à le faire dès maintenant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,63 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,54 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,56 %.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Maintien opérationnel en situation dégradée des services de la Ville de Besançon, du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

M. BAULIEU.- Pour ce rapport, ce sera un vote avec la technique. Auparavant, j'aurais simplement voulu remercier toute l'équipe des Finances alors que l'on vient de terminer l'examen des questions budgétaires. Ce n'est pas tout à fait par hasard que nous vous avons présenté tout cela. Merci à toute l'équipe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des remarques ?

M. TERZO.- C'est juste une attention sur ce dossier n° 8. Il est toujours compliqué de mettre un curseur sur une situation exceptionnelle, comme le Covid, ou sur une situation dégradée. À quel moment ce curseur se déclenche-t-il ? Il faut toujours rester vigilant par rapport à ces situations afin que cela ne devienne pas une polyvalence non contrôlée pour les agents. Voilà l'attention que je voulais apporter. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Nous procéderons au vote avec la « zapette » pour les rapports n° 8, 9 et 10. Le vote du rapport n° 8 est ouvert.

Il est procédé au vote électronique.

M. BAULIEU.- Jean-Marc JOUFFROY est remplacé par sa suppléante Madame Géraldine LAMBLA. Pour actionner, il faut appuyer sur le numéro, puis valider par « OK ». Excusez-nous, vous nous rejoignez ce soir. C'est passé. C'est parfait. Merci beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pascale BILLEREY ne prend pas part au vote. Est-ce une erreur ? C'est trop tard. Pouvez-vous enregistrer que c'était une erreur de Pascale BILLEREY ? Comme quoi, nous devons nous exercer à chaque fois. Merci. Je clos le vote. Nous passons au rapport suivant.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe d'entraide mutuelle entre la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en situation exceptionnelle en vue de maintien des services publics territoriaux cruciaux au profit de la population ;
- valide dans ce cadre la capacité de la Ville de Besançon, du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole de mettre à profit les compétences de leurs agents en cas de nécessité et dans un principe de réciprocité.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 92

Contre : 0

Abstention: 1

Conseiller intéressé : 0

9 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole - Création nette d'un emploi (création de 4 emplois et suppression de 3 emplois)

M. BAULIEU.- Il s'agit de la création nette d'un emploi, mais vous avez pu voir, il y a aussi la suppression d'autres. Il y a effectivement un jeu de sommes algébriques à bien prendre en compte pour arriver à cette création d'un emploi nette et qui nous conduit à désormais 1 460 emplois ouverts à Grand Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je soumetts ce rapport au vote électronique.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Merci. Nous passons au rapport suivant.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la création nette d'1 emploi d'ingénieur (création de 4 emplois d'ingénieur et suppression de 3 emplois de technicien) au sein des services de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole ;
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur le budget principal ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique
--

10 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du PMT, pôle de compétitivité des microtechniques pour l'année 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si vous n'avez pas de question, je soumetts ce rapport au vote électronique. Faites attention, plusieurs personnes sont en conflit d'intérêts : Frédérique BAEHR, Nicolas BODIN, Sébastien COUDRY et Benoit VUILLEMIN.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Merci beaucoup. Nous poursuivons.

M. BODIN.- J'ajoute que le pôle de compétitivité a été relabellisé, ce qui est plutôt une très bonne nouvelle. Il y a l'apparition d'un nouveau pôle de compétitivité dans le domaine du BTP et commun à trois régions, dont notre territoire avec le réseau ECORCE. Nous avons ainsi deux pôles de compétitivité sur GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour ceux qui ne connaissent pas, ECORCE est dans l'innovation, en particulier en matière de transition énergétique et écologique, par exemple pratiquer autrement la fabrication en matière d'enrobé, les matériaux utilisés, que ce soit dans la construction des routes, des chemins, etc. C'est la raison pour laquelle ils sont reconnus comme PMT aujourd'hui au niveau national. Merci beaucoup.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle de Compétitivité des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2023,
- se prononce favorablement sur la convention correspondante définissant les modalités d'attribution de cette subvention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Mme Frédérique BAEHR (1), M. Nicolas BODIN (2), M. Sébastien COUDRY (1) et M. Benoit VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 88 Contre : 0 Abstention: 0 Conseillers intéressés : 5

11 - Association Culture Action - Soutien financier de Grand Besançon Métropole pour le programme d'animation de l'année 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 53 000 € pour 2023,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 93 Contre : 0 Abstention: 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Subvention en faveur d'Emmaüs pour le financement de la création d'un bâtiment de tri et d'aménagement d'ateliers

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 300 000 € à EMMAUS pour leur projet de développement,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Mme Marie ZEHAF (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 91 Contre : 0 Abstention: 0 Conseillers intéressés : 2

13 - Déclaration de projet portant sur l'intérêt général de la rénovation et l'extension de la base de loisirs à Osselle-Routelle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur le caractère d'intérêt général du projet de rénovation et d'extension de la base de loisirs d'Osselle-Routelle.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 93 Contre : 0 Abstention: 0 Conseiller intéressé : 0

14 - Festival Outdoor Grandes Heures Nature - Edition 2023 - Programmation et budget prévisionnels

Les rapports n° 14 et 15 sont présentés conjointement.

Mme LA PRESIDENTE.- Les rapports n° 14 et 15 vont faire l'objet d'une présentation à deux voix. Nous allons les lier et nous allons vous expliquer pourquoi. Nous commençons par François BOUSSO.

M. BOUSSO.- Nous allons faire la présentation à deux voix avec Catherine BARTHELET pour expliquer la programmation du Festival Grandes Heures Nature 2023. Ce Festival ayant lieu en même temps que le Festival des 24 Heures du Temps, par souci de lier les deux événements, les deux présentations vont s'enchaîner. Pour Grandes Heures Nature, une vidéo préparée par les services va apparaître.

Une vidéo est projetée en séance.

M. BOUSSO.- Nous allons naviguer sur le nouveau site Internet avec une présentation en vidéo de l'édition 2022, ce qui permet déjà de mettre des images sur l'édition 2023. L'édition 2022 a enfin permis de revenir sur un format sur trois jours consécutifs. Vous voyez à l'écran l'épreuve d'Ekiden, marathon relais qui s'est déroulé le vendredi soir. Elle aura encore lieu un vendredi soir cette année, avec un début de soirée et une nocturne. C'est la compétition qui rencontre le plus de succès. En quelques chiffres, le village a accueilli près de 14 000 personnes sur les trois jours, sans compter les personnes présentes sur les quais, dans d'autres communes du Grand Besançon. Toutes compétitions confondues, c'étaient 1 120 sportifs pendant les trois jours du festival, et 1 200 élèves de 50 classes de l'agglomération. Le vendredi ayant été consacré à l'accueil des écoles qui avaient la primeur de découvrir le festival 2022.

Grandes Heures Nature est aussi un outil d'attractivité. Il permet de construire une banque d'images et de vidéos pour valoriser le territoire, et typiquement, les Raids X'Périences. Nous sommes sur des parcours en rollers, à vélo, à pied, sur tout un pan du territoire. Il y a eu de nombreuses initiations en 2022, que ce soit au BMX ou au vélo électrique, des animations avec des partenaires locaux de tout le territoire. Nous verrons plus en chiffres tout à l'heure les ressources du territoire mobilisées durant Grandes Heures Nature.

L'idée est aussi de surfer sur la vague d'activités qui ont le vent en poupe, comme la slackline. Nous aurons du paddle en 2023. Nous reviendrons sur le grand tour VTT, parce que cet équipement traverse 42 communes de Grand Besançon. Quand il s'agit de faire territoire, cet équipement est extrêmement intéressant. La RandO'Kayak a rencontré également un franc succès, le kayak rencontrant un grand succès dans la région, que ce soit d'un point de vue sportif (nous avons des clubs de renommée) comme du point de vue du loisir. L'eau ne sera pas en reste cette année. Nous essayons d'exploiter le Doubs encore davantage et d'en parler tout en faisant de la prévention sur la ressource en eau, ce qui sera une vraie thématique 2023. Voilà pour les images 2022 et pour « teaser » l'édition du 16 au 18 juin 2023.

Nous voulions un peu insister sur ce nouveau site Internet qui est beaucoup plus lisible désormais et qui va permettre d'accompagner véritablement les inscriptions et la bonne dynamique entreprise en 2022. Nous parlons des compétitions sportives, du village d'animation. C'est un site pour le grand public et pour les sportifs. Nous l'avons voulu le plus clair possible en termes de lisibilité, avec des rubriques. Par exemple, lorsque vous allez sur la rubrique « épreuves sportives », vous avez *grosso modo* une case par activité. Vous voyez les nouveautés, comme la randonnée gourmande, le grand tour VTT qui revient cette année.

Comme je le disais, ce sont 42 communes du Grand Besançon traversées sur les 46 que compte le parcours. Le départ et l'arrivée se feront cette année de Geneuille. Il y aura des étapes à Busy, Amagney, un bivouac à Besançon. Je remercie vraiment les différents maires concernés par cette activité, parce qu'il y a vraiment une très grosse participation des communes. Pour chaque épreuve sportive, vous retrouvez une description avec une vidéo de teasing. On retrouve ainsi l'Ekiden, la nouveauté avec le Doubs paddle - le paddle étant très en vogue cette année -, les huit activités principales avec les parcours dévoilés, sauf sur certaines compétitions comme le Raid X'Périence pour lequel nous gardons le secret jusqu'à la fin. Nous faisons un petit focus sur l'Open d'escalade. Cela permet ainsi de montrer la construction des « teasings » vidéo réalisés à chaque fois. L'escalade est également très en vogue sur le territoire, notamment avec la salle Marie Paradis. Ces vidéos sont là

pour susciter l'envie de s'inscrire aux compétitions et de venir sur le village. Évidemment, nous n'allons pas vous montrer tous les « teasings » de toutes les épreuves, mais nous vous invitons à faire un tour sur le site Internet.

Nous parlions des 24 Heures du Temps. Nous avons mis une rubrique « Conférences » avec les 24 Heures. Nous rappelons les dates et nous avons tout de suite un lien vers le site des 24 Heures. Nous avons par ailleurs le chrono des 24 Heures qui sera présent sur l'affiche du festival pour rappeler la passerelle entre les deux événements. Vous avez ensuite un onglet très complet sur le village d'animation. Cette partie du site permet aussi de valoriser tous les clubs sportifs et tous les partenaires de toutes les communes de Grand Besançon qui participent au festival. Nous en avons sur le territoire bisontin, et nous en avons aussi beaucoup sur les autres communes du Grand Besançon. L'idée était vraiment de les valoriser sur cette partie du site. Sur ce village, nous retrouverons de l'écotourisme, du sport-santé, du tourisme, un focus sur l'eau et la ressource en eau, sur les collectivités et leurs programmes écotourisme sur leur territoire, de la restauration évidemment en local. L'idée est vraiment de faire travailler les locaux, ce qui est essentiel.

Vous aurez également une grosse nouveauté que seront les équipementiers sportifs, les entreprises qui auront une part importante cette année sur le site du festival. Tout en bas de la page d'accueil, vous retrouvez les partenaires que nous remercions, les collectivités, les entreprises qui accompagnent, certaines qui parrainent des épreuves. C'est un vrai beau projet de territoire. L'idée en 2023 est de transformer l'essai en cette année de rugby et de faire en sorte que cette édition 2023 attire encore plus de monde, avec plus d'inscriptions sportives, de communes impliquées et d'entreprises. Tous les ingrédients sont là. Ce sera un beau succès. Par ailleurs, avec les 24 Heures du Temps à côté, il y a toute une programmation qui fait un vrai ping-pong entre les deux événements. Il y aura aussi la Coupe du Monde de Paratriathlon à Osselle sur le même weekend.

Plein de choses vont se passer à la mi-juin sur le territoire. Nous sommes très contents. Normalement, à un moment donné, vous avez l'affiche du festival, mais elle n'est peut-être plus dans la vidéo. De toute façon, vous verrez cette affiche placardée aux quatre coins de l'agglomération. Vous ne pourrez pas la rater. Nous allons pouvoir enchaîner maintenant sur les 24 Heures du Temps.

Une présentation est projetée en séance.

Mme BARTHELET.- Merci beaucoup, François. De notre côté, nous allons vous projeter un petit diaporama, car nous n'avons pas les ressources pour faire une jolie vidéo cette année, mais ce sera pour l'année prochaine, je vous le promets.

Pour mémoire, les 24 Heures du Temps sont une manifestation initiée par France Bleu et que Grand Besançon a reprise en propre tout en poursuivant l'étroite collaboration avec les membres fondateurs que sont la SFMC (Société Française des Microtechniques et de Chronométrie) et l'AAHA (Association des Amateurs d'Horlogerie Ancienne). Un COPIL organisationnel réunit régulièrement ces acteurs clés, mais aussi les horlogers de notre territoire, le musée du Temps, nos partenaires financiers que sont principalement le Département et la Région – j'en profite pour les remercier pour leurs subventions, parce que nous ne doutons pas qu'ils vont nous les accorder –, la Ville de Besançon qui met à disposition ses salles et du personnel, bien sûr les écoles, les centres de formation, dont Supmicrotech, mais pas seulement, car sont aussi présents les instituts FEMTO-ST (Franche-Comté Electronique, Mécanique, Thermique et Optique - Sciences et Technologies) et UTINAM, le lycée Faure de Morteau, le pôle de formation de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), le Campus des métiers d'art et de maroquinerie, l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), etc.

Pour cette 9^e édition des 17 et 18 juin prochain, François BOUSSO l'a parfaitement dit, la thématique est née de ce partenariat avec Grandes Heures Nature. C'est donc la chronométrie et le temps du sport qui seront explorés avec notamment une nouvelle collaboration avec le laboratoire C3S de l'UFR Staps. D'où la délibération de ce soir, puisque c'est ce que nous vous demanderons de nous autoriser à signer. Les 24 Heures du Temps, c'est d'abord bien sûr la volonté de valoriser les acteurs horlogers de notre territoire, leurs savoir-faire, notre labellisation UNESCO, notre partenariat avec l'Arc Horloger, nos relations ténues franco-suisse que Nathan SOURISSEAU développe avec ardeur. C'est la raison pour laquelle l'événement fera aussi la part belle à toutes les formations spécifiques en lien avec la mécanique horlogère et proposera en parallèle des animations et des visites davantage touristiques.

Une trentaine d'exposants seront présents. Je vais en citer juste quelques-uns pour vous rassurer. Nous avons la très belle participation habituelle de SMB Lip, de la Manufacture Vuillemin, Dodane, Herbelin, XRby, Berthet, Péquignet, Utimam, l'horloger de Battant, Maty, l'Écrin du Temps, etc. Ils seront tous impliqués pendant ces deux journées dans la cour du palais Granvelle, avec la présentation de leurs savoir-faire, de leurs technologies. C'est toujours axé sur la nouveauté et les nouveaux designs, etc. Le Musée du Temps est bien sûr un acteur majeur. Il proposera des visites guidées et l'Office de Tourisme proposera lui aussi des visites et des circuits sur la thématique horlogère, comme le patrimoine industriel avec des balades à pied ou à vélo, avec des explications sur l'entreprise Lip. La bourse horlogère aura lieu au Kursaal le samedi toute la journée. Elle sera précédée la veille par une vente d'horlogerie chez Maître RENOUD-GRAPPIN.

Au sein du Musée seront proposées des conférences, dont vous avez les thématiques à l'écran. Elles sont non seulement liées à la thématique des 24 Heures du Temps, mais elles sont aussi prévues pour être accessibles au grand public et être en lien avec GHN. Ce sont des professeurs, des maîtres de conférences de notre Université qui évoqueront tour à tour, par exemple, l'histoire de la chronométrie, toute la thématique de l'amélioration de la performance avec un regard sur les sciences biologiques vis-à-vis du sport. On parlera même du temps pour les enfants grâce à un épisode de « Franklin la Tortue », pour ceux qui connaissent, et sa découverte ce jour-là du chronomètre. Il y en aura donc vraiment pour tous les goûts. Des ateliers seront aussi davantage tournés vers le grand public, et les enfants pourront, par exemple, tester leur capacité à monter, assembler une montre, et à réfléchir aussi sur le temps social pour les plus grands.

Vous pourrez aussi retrouver cette année d'autres événements sur la promenade Granvelle et participer à des défis sportifs. Vous pourrez par exemple confronter votre performance à celle d'un cycliste de haut niveau – vous pourrez essayer – ou mesurer la vitesse de votre tir de ballon de handball pour la comparer à celle des joueuses de l'ESBF (Entente Sportive Bisontine Féminine) – là aussi, vous pouvez essayer, cela ne coûte rien – ou encore adopter le rythme d'un trailer aguerris en descente. Nous pensons que c'était plus facile qu'en montée, mais ce n'est pas sûr. Bien sûr, France Bleu accompagnera tous ces temps forts, animera des jeux, ce qu'ils font habituellement, mais ce sera renforcé, et ils organiseront des remises de prix dans la cour du palais Granvelle. Un weekend horloger d'une valeur de 1 000 € sera mis en jeu sur leurs ondes. L'année dernière, c'est amusant, car ce sont des habitants du département qui l'ont gagné, mais ce n'est pas grave, ils ont passé un bon weekend quand même. *Rires*. Des animations sont aussi en projet avec l'Union des Commerçants qui diffusera un large programme.

Vous avez bien compris que grâce à tous ces nouveaux partenariats, nous avons souhaité à la fois redynamiser l'événement, l'ouvrir au grand public tout en restant sur la thématique des horlogers et de leur expertise, et en mettant à l'honneur les deux événements en même temps. C'est la raison pour laquelle nous aussi, nous avons intégré une coureuse sur l'affiche des 24 Heures du Temps avec la thématique de la chronométrie. Bien évidemment, dès que le programme sera prêt, nous le diffuserons auprès des communes, de même que l'affiche pour que vous puissiez être de parfaits ambassadeurs des 24 Heures du Temps. Merci par avance de développer notre grand plan média. *Rires*.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je crois que l'image étant vraiment très importante, il faudra que nous la travaillions aussi pour les 24 Heures du Temps. Nous pouvons d'ailleurs vous fournir le programme des 24 Heures du Temps et le petit film pour que vous puissiez le relayer auprès de vos habitants qui seront ravis, j'en suis sûre. Ce seront donc trois jours intenses qui se dérouleront, c'est important, et merci à vous. S'il n'y a pas de demande de parole, je vais soumettre au vote successif ces deux rapports.

M. GHEZALI.- Excusez-moi. Je vais être très rapide. D'abord, je me réjouis de voir ces deux manifestations liées par le biais du sport. Je rappelle que nous parlons souvent du sport, mais le sport en termes économiques est aussi un vecteur essentiel important. Là, nous sommes sur Grand Besançon Métropole. En termes d'attractivité, c'est essentiel, parce que l'on en parle rarement. Je me réjouis de voir des événements de cette envergure. Concernant le budget, Nicolas BODIN a abordé le sujet de la difficulté d'attirer des personnels. Je pense que lorsque des entreprises veulent venir sur des territoires, évidemment, il y a la main-d'œuvre, mais il y a aussi la vie d'un territoire. Ces événements vont dans ce sens. Par ailleurs, il est essentiel également d'avoir nos personnels de Grand Besançon Métropole et Ville de Besançon, évidemment avec tous les bénévoles qui gravitent autour de ces

manifestations, qui arrivent à mener des manifestations d'envergure nationale, voire internationale. La notion de service public est donc essentielle. Nous nous réjouissons de voir nos personnels mener de telles manifestations. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est vrai que l'on oublie souvent de lier les événements avec les nuitées que cela peut générer. On sait combien les événements sportifs sont importants, et nous en avons cette année un certain nombre qui sont européens, nationaux. À chaque fois, ce sont des nuitées pour notre territoire, et c'est aussi l'occasion d'ailleurs de découvrir ce territoire et de donner envie évidemment, parce que nous avons un très haut potentiel insuffisamment connu. Ces éléments sont donc importants.

J'en profite pour dire de ne pas oublier le départ de la Classic Grand Besançon Doubs le vendredi 14 avril. Elle donne toujours l'occasion de très belles images. Elle est suivie par le journal L'Équipe qui nous accompagne sur cet événement et qui donne, pour aller dans ton sens, une dimension nationale au moins, puisque vous savez combien ce journal est vu partout. L'année dernière, cela avait donné lieu à, je crois, 350 000 vues sur la séquence. Si cela devient un rendez-vous, nous sommes sûrs que cela ne fera qu'augmenter. Bientôt, la Planche des Belles Filles ne sera rien du tout par rapport à la côte de Montfaucon. *Rires.*

Je vous propose de soumettre au vote le rapport n° 14. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la programmation prévisionnelle de l'édition 2023 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature,
- se prononce favorablement sur la ventilation du budget prévisionnel de l'édition 2023 pour les parties dépenses et recettes,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de co-organisation et de partenariats à intervenir dans le cadre de la prochaine édition du Festival Outdoor Grandes Heures Nature et à encaisser les recettes afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

15 - Edition 2023 des 24 Heures du Temps - Convention de partenariat avec le laboratoire C3S pour l'organisation des conférences

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour le rapport n° 15, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du programme de conférences proposé par le laboratoire dans le cadre de l'édition 2023 des 24 Heures du Temps.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention entre GBM et l'Université de Franche-Comté,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

16 - SEM Sedia – Modification des statuts d'une filiale et création d'une filiale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'évolution de l'objet social et la durée de la SCCV Immobilier H2 sur le site de Technoland 2 à Etupes,
- se prononce favorablement sur la création d'une SCCV entre Sedia et SH Partner's pour porter un projet immobilier à Dole,
- autorise les représentants de GBM au conseil d'administration de Sedia à se prononcer favorablement sur ces deux dossiers dans les instances de Sedia.

Mme Marie ETEVENARD (1), Mme Anne VIGNOT (1) et M. Gabriel BAULIEU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 89

Contre : 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 4

17 - Commune de Saint-Vit - Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de concertation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a un petit commentaire de notre Vice-Président.

M. LAROPPE.- Bonsoir à tous. Nous sommes sur la commune de Saint-Vit. Une demande de la commune a été proposée pour procéder à une révision allégée de son PLU. Dans cette zone d'activités de Saint-Vit, se trouve la société U LOG, société logicienne de Système U. Souhaitant se développer pour agrandir son entrepôt, elle demande une évolution du zonage du PLU. Nous sommes actuellement sur une partie située en zone N, zone de remblais qui est déjà aplanie. Vous avez des documents dans les annexes si vous souhaitez avoir plus de détails. Je voulais faire un petit point particulier sur ce dossier, un travail en bonne intelligence ayant été réalisé avec la commune pour qu'il y ait une réflexion sur l'extension pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques. Il est donc important que nous ayons des plateformes logistiques au plus près des livraisons pour nos supermarchés.

En second point, nous sommes en zone N. Comme vous le savez, je suis extrêmement vigilant sur les zones agricoles et sur les zones naturelles pour leurs modifications. Nous sommes ici sur une zone N qui, d'un point de vue environnemental, n'a pas de valeur ajoutée, puisque c'est un terrain de remblais historique. Je pense justement qu'il faut être extrêmement vigilant quant aux zonages. En effet, nous pouvons avoir des zones N qui n'ont que très peu de valeur d'un point de vue environnemental. Pour autant, nous pouvons avoir des zones AU constructibles sur lesquelles il faut peut-être avoir une réflexion pour justement les repasser en zone N ou en zone agricole si elles ont une valeur agronomique. Je pense que nous faisons là un échange, puisque nous passons une zone N en zone constructible. Il faut avoir la réflexion, et cette réflexion existe dans ces deux sens. Je vous propose de valider ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas d'autres commentaires, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vit selon des conditions énoncées,
- soumet à la concertation de la population et autres personnes concernées le dossier de révision selon les modalités définies,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte intéressant cette procédure.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Commune de Montferrand-le-Château – Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est question cette fois de Montferrand-le-Château.

M. LAROPPE.- Je vais être très rapide, puisque nous sommes sur une modification simplifiée. Il y a des modifications d'articles liées à plusieurs règles, au niveau des implantations des annexes, des hauteurs de construction, des toitures-terrasses, des règles relatives aux clôtures et aux façades. Je ne suis pas forcément rentré dans le détail, ces différents points ayant été vus en Commission.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci encore. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification simplifiée n°3 du PLU de Montferrand-le-Château.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Commune de Montferrand-le-Château – Opération d'aménagement de la zone 1AU, Route de Besançon – Convention de financement des équipements publics

M. LAROPPE.- Nous avons une opération d'aménagement de la zone 1AU située route de Besançon à Montferrand-le-Château. Nous avons une convention de financement des équipements publics.

L'idée est de partager justement ce financement entre les différentes parties. Nous avons pour habitude de proposer des PUP (Projets Urbains Partenariaux) au sein de cette instance. Il se trouvait que là, le produit ne fonctionnait pas. Nous partons sur une convention avec d'autres modalités, avec une répartition entre Grand Besançon Métropole, le développeur, et, bien entendu, la commune de Montferrand-le-Château. Nous avons un coût maximum du programme à réaliser de 158 700 €. Les travaux sont réalisés et préfinancés par Grand Besançon Métropole. Il y aura un reversement à opérer via la taxe d'aménagement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci encore. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment sur la participation financière de la commune de Montferrand-le-Château et de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec la commune de Montferrand-le-Château.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Droit de Prémption Urbain - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne vois pas de commentaire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte du Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

21 - Opérations immobilières réalisées en 2022 par Grand Besançon Métropole : rapport de synthèse

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ?

M. LAROPPE.- Un petit mot sur les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) et les opérations immobilières. Les DIA pour l'Agglomération interviennent exclusivement dans le cadre des Zones d'Activités Économiques, puisqu'elles sont prérogatives du maire sur chacune de vos communes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci à toi.

M. GUYEN.- Dans le cadre des DIA, lorsqu'il y a un droit de préemption, GBM détient le droit de préemption renforcé pour les communes. Il faut demander l'autorisation de l'utiliser et cela doit être voté. Il faut le préciser aux collègues, parce que si tu te trouves devant une SCI (Société Civile Immobilière) par exemple, tu ne peux pas faire jouer le droit de préemption dans ta commune. GBM doit te l'accorder.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord, très bien. Si vous le souhaitez, nous pourrions revenir sur ces éléments dans le cadre d'une Conférence des Maires. S'il n'y a pas d'autre commentaire, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan 2022 des transactions immobilières réalisées par GBM.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville
--

22 – Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029 de Grand Besançon Métropole avant lancement de la phase de consultation

Une présentation est projetée en séance.

M. ROUTHIER.- Bonsoir. Nous allons procéder ce soir au premier arrêt du Programme Local de l'Habitat sur Grand Besançon Métropole. Je vais balayer les différentes évolutions et décisions qui ont été prises. Vous avez sous les yeux un planning de la mise en œuvre de cet arrêt. Nous aurons donc à y revenir, puisque de mi-avril à mi-juin, l'avis des communes devra être donné. Chaque commune devra se positionner par rapport à ce PLH, avec un retour GBM. Le 28 septembre, nous procéderons au

deuxième arrêt en Conseil Communautaire avant transmission de notre programme aux services de l'État. Le 23 novembre prochain, il y aura une présentation de notre programme en CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) après lequel nous aurons certainement des questions et des compléments à réaliser à la demande de la Préfecture. Bien entendu, nous apporterons des réponses et cela vous sera présenté également. Le 14 décembre, nous procéderons à l'arrêt définitif de ce PLH par le Conseil Communautaire.

Pour rappel sur l'évolution de notre dossier, en termes de calendrier, nous avons lancé ce PLH le 27 juin 2019. Nous travaillons dessus depuis cette date, avec une évaluation et un bilan du PLH 2013-2019 fait en juillet et novembre 2020, des diagnostics établis par le bureau d'études en mai 2021, les orientations et enjeux pris en juin 2021 et un programme d'actions que nous avons élaboré au mois de mars 2023. Le premier arrêt du programme se fait, bien entendu, ce soir.

Pour faire l'évaluation du programme précédent 2013-2021, il est toujours intéressant de se demander comment cela s'est passé. Nous n'avons pas respecté les objectifs programmés de production de logements, puisque nous l'avons atteint à hauteur de 75 %. Les objectifs de territorialisation n'ont pas été atteints non plus ni à Besançon ni dans les bourgs périphériques, notamment les bourgs relais et le bilan est inégal entre les communes. En revanche, l'objectif de production de logements aidés a globalement été dépassé, puisque nous sommes à plus de 121 %, mais là encore, ce sont 121 % avec une réalisation de ces programmes aidés de ces logements sociaux principalement sur la ville de Besançon. Il est toujours intéressant de regarder où les choses se font, mais il est important pour nous aujourd'hui d'essayer de diffuser l'ensemble des logements aidés sur l'ensemble de notre territoire.

Les objectifs de territorialisation des logements aidés n'ont pas été atteints, comme je le disais précédemment. Ils ont été fortement dépassés à Besançon (156 %), sous-réalisés ailleurs. Bien entendu, l'un des bilans principaux reste tout de même le coût du foncier, qui est pénalisant pour réaliser toutes les opérations de logement. Il s'agit d'agir sur le parc existant, avec un diagnostic complémentaire mobilisé, des aides à la pierre à mettre en œuvre, des aides sur les fonds propres de GBM au niveau du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) et permis de louer, ainsi que le POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés), accompagnement des syndics de copropriété en difficulté sur le territoire. Les résultats sont mitigés. Certains objectifs sont dépassés dans le parc privé, avec AAPEL (Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements) et PAMELA (Prime à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements Anciens), mais ils ne sont pas atteints dans le service public.

L'enjeu de rénovation reste important au regard des objectifs, notamment du PCAET. Nous savons tous qu'aujourd'hui, nous avons un parc vieillissant, qui n'est absolument pas au goût du jour et qu'il va falloir rénover, ce qui est une des gageures que nous aurons à mettre en œuvre sur ce prochain PLH, entre autres, mais jusqu'à aujourd'hui, nous sommes plutôt restés en deçà des objectifs. Des aides sont données, mais elles ne sont peut-être pas non plus en adéquation avec l'ampleur de la tâche. Il ne faut pas oublier de le dire. Bien sûr, certaines personnes n'ont pas forcément les moyens de mettre leur logement en état, avec des financements corrects.

Nous devons également répondre aux besoins des publics spécifiques, besoins en petite typologie, ce que nous n'avons pas suffisamment, à des niveaux abordables, partiellement couverts, pour les personnes âgées notamment, les jeunes et les publics spécifiques. Il y a beaucoup de tension sur les T2, tension non résorbée aujourd'hui sur le parc public. Nous avons également des enjeux de maintien d'un parc privé de qualité en cœur de ville. Vous vous rappelez tous que Besançon a un programme « Cœur de ville », tout comme Saint-Vit, en action actuellement avec des aides de la part de l'OPAH en plus du NPNRU en position actuellement sur Planoise. Nous avons également le confortement par GBM du schéma d'accueil des gens du voyage, schéma en cours de discussion avec René BLAISON, avec – nous l'espérons – la mise en place prochainement du site, mais il reste encore de nombreuses incertitudes. En effet, des discussions sont en cours quant à la mise en œuvre de l'aire de grand passage pour tous les gens qui vivent du voyage.

Plusieurs éléments saillants ressortent du diagnostic élaboré par le cabinet TAÏEB. J'ai dû le présenter au cours des différentes réunions. Il nous indique relativement fortement toutes les problématiques que nous rencontrons, notamment sur l'évaporation de nos jeunes de notre territoire. Dans ce diagnostic aujourd'hui, les besoins de logements endogènes, c'est-à-dire au niveau de notre territoire, sont

importants. Nous avons absolument besoin d'avoir cette construction de logements sur ce territoire. Cela s'explique par le fait que nous sommes beaucoup trop monotypés. Je vais expliquer. La production de logements n'a pas permis le maintien des familles actives avec enfants à l'échelle du Grand Besançon. Les investissements locatifs concernent une petite typologie sur la ville centre et les pavillons de plain-pied ailleurs. La typologie n'est donc pas bonne et il va falloir la modifier complètement. Nous allons devoir réfléchir, bien entendu, et c'est une décision que nous devons prendre.

Nous devons également travailler avec les aménageurs, les architectes, avec tout le monde de l'habitat, de façon à concevoir l'habitation de demain, d'autant plus que le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) nous interdira l'expansion à partir de 2050. Il faudra reconstruire la ville sur la ville et les villages sur les villages. Il ne faut pas exagérer, mais quelque part, c'est une autre vision totalement différente de l'habitat de demain. C'est aussi le rôle des collectivités et des maires de faire comprendre cette façon d'appréhender le logement de demain. Je dis toujours que nous devenons des agents immobiliers. Nous avons l'obligation aujourd'hui de penser l'habitat de demain sur nos territoires du fait de la raréfaction, de l'évolution et de l'inflation des tarifs, et cela ne va pas arranger les choses non plus d'avoir une raréfaction des terres constructibles, puisque cela risque aussi d'apporter cette inflation. Par conséquent, l'important pour vous, en tant que maires, pour nous en tant que collectivités, est de le penser très rapidement et de nous mettre au travail sur chacune de nos collectivités pour le prévoir d'une façon intelligente.

La règle du jeu est totalement changée. Aujourd'hui, elle va vraiment imposer aux maires et aux équipes municipales de réfléchir sur ce point. Je le dis, nous devons vraiment en prendre conscience. Comment élaborer notre collectivité dans les prochaines années ? Quels types d'habitats et quelles formes d'habitation voulons-nous y mettre ? Nous devons également penser à tous types de familles, que ce soient de personnes âgées ou des jeunes. Comme je le disais, la gageure principale pour nous est de vouloir garder chez nous tous nos jeunes qui s'en vont aujourd'hui, qui quittent notre territoire tout simplement pour chercher des tarifs de foncier plus intéressants et pour se retrouver à la campagne, mais loin de notre territoire, puisque nous avons tout de même notre propre ruralité qui est intéressante, mais qui reste quand même à des prix très élevés. Par conséquent, cela passera par une réflexion des élus et un management de la part de l'ensemble de nos équipes et de nous-mêmes. Je tenais à le dire ce soir. Cette réflexion doit vraiment germer dans la tête de tous les élus, parce que c'est vraiment une autre façon d'appréhender l'habitat de demain. C'est l'une des réflexions les plus importantes du cabinet et que nous avons pu relever tout au long des différentes réunions qui ont eu lieu sur ce PLH sur notre territoire.

Bien entendu, le logement social doit faire partie de ces logements, de cet habitat que nous devons intégrer partout. Je vous rappelle que le logement social fait partie du schéma de toute vie d'être humain. Vous ne commencez pas immédiatement avec la construction d'une maison ou l'achat d'un appartement là où vous habitez. Vous passez souvent par le logement public qui est une façon comme une autre de mettre le premier pied à l'étrier. À ce titre, nous voulons aussi donner la possibilité au primo-accédant d'acquérir par des outils particuliers, de devenir propriétaire de son propre logement. Il y en a pour tout le monde, mais il faut aussi que nous puissions actionner les logements de toute catégorie à l'ensemble de notre population.

Le marché s'est développé ces dernières années principalement en troisième courant, plutôt à l'extérieur de notre territoire, ce que nous devons absolument modifier. C'est principalement notre objectif d'intéresser l'ensemble de notre jeunesse pour s'installer sur l'ensemble des communes de Grand Besançon. Nous avons fixé les objectifs de logement sur le SCoT, qui est le même que nous au niveau du PLH. Nous nous orientons vers un territoire des proximités sobres en foncier en 2040. Nous devons nous inscrire dans une dynamique de croissance soutenue de 900 logements. Je rappelle simplement que nous étions sur 1 200 logements sur le programme précédent. Comme je l'ai dit, nous ne sommes pas parvenus à atteindre cet objectif. Forcément, quelque part, les services de l'État ont négocié avec nous ce chiffre de 900 logements/an qui doit être réalisé sur le SCoT du Grand Besançon, et notamment 790 sur GBM. Je rappelle que le SCoT, c'est Grand Besançon Métropole, plus le Val Marnaysien. Cette production de logements nous apportera +19 000 logements, pour accueillir 15 800 habitants d'ici 20 ans à l'échelle de GBM. Le PLH à l'horizon 2029 nous apportera +5 400 logements/an, soit 900 logements/an au lieu de 964. Vous avez en 2022 l'Horizon PLH 2029-2034 et l'horizon SCoT, de 2034 à 2040, et 2050 le ZAN.

S'agissant de la territorialisation des objectifs de production, vous avez la carte devant les yeux. Elle se répartit principalement avec Grand Besançon, Besançon et ses 9 satellites autour de Besançon (en violet), deux pôles de secteur (Saône et Saint-Vit), secteurs aujourd'hui les plus développés notamment avec les deux communes les plus importantes derrière Besançon que vous avez en bleu foncé. Vous avez ensuite toute la partie rurale (bleu vert et vert). Ce sont les répartitions de logements faites suite à discussion, mais *grosso modo*, la répartition a été faite par le cabinet Guy TAÏEB avec les services de l'Habitat de GBM en reprenant ce qui avait été fait sur les dix dernières années pour voir à peu près la répartition des logements et la production de logements qui avait été faite.

Vous voyez dans l'ensemble du tableau que vous avez un certain nombre de communes qui, aujourd'hui, sont demandeuses de logements, qui souhaitent produire de nombreux logements, et d'autres un peu moins. Toujours est-il que c'est un plancher. Il n'est pas interdit de faire plus dans ce programme de PLH. C'est le plancher bas que nous nous sommes fixés sur l'ensemble de notre territoire. Bien sûr, cela nécessite d'avoir le foncier nécessaire, de le travailler et d'accueillir ensuite soit du logement social, soit du logement privé ou du collectif, peu importe. Cela dépendra des formes urbaines que nous voudrions mettre en œuvre sur l'ensemble des collectivités de Grand Besançon Métropole. Vous avez sous les yeux les objectifs de production de logements sociaux. La production de logements sociaux, ce sont :

- 660 logements locatifs sociaux (LLS) en droit commun, à raison de 70/an, dont :
 - 50 % de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion),
 - 50 % de PLUS (Prêt Locatif à Usage Social),
- 427 logements en reconstitution de l'offre notamment dans le cadre du NPNRU, soit :
 - 70 logements reconstruits par an,
 - 240 logements en accession aidée, c'est-à-dire du BRS (Bail Réel Solidaire) et PSLA (Prêt social location accession).

C'est ce que je disais précédemment concernant les logements qui peuvent permettre à nos primo-accédants d'accéder à la propriété. Nous parlons bien de ce PSLA. Quant au BRS, en deux mots, vous êtes propriétaire de votre logement, mais vous n'êtes pas du tout propriétaire du foncier. C'est une forme aussi d'accession à la propriété sans plus-value possible, mais cela vous permet d'accéder à des logements de très belle catégorie dans des secteurs un peu sauvegardés, dans des secteurs difficiles que peu de personnes ont la possibilité d'acquérir. Cela reste quand même 40 logements/an que nous voulons réaliser de cette façon sur notre territoire, ce qui fait 1 327 logements sociaux, soit 25 % de l'objectif total. Comme vous le voyez, nous sommes au-dessus des 20 %. Pour l'instant, les choses « roulent » et nous sommes à peu près dans les chiffres proposés.

S'agissant de la territorialisation des LLS de droit commun, nous allons vers un rééquilibrage territorial, avec 64 % pour le bassin urbain et 36 % pour les autres bassins. En termes de répartition des logements locatifs sociaux par type, vous avez dans le bassin urbain 70 % de PLAI. Pourquoi plus de PLAI ? Tout simplement parce que ce sont tous les secteurs autour de Besançon pourvus de transport en commun pour les déplacements (bus), et le tram pour Besançon, pour que les gens puissent se déplacer beaucoup plus facilement. Ce sont des logements aidés PLAI au plus haut niveau qui existe. Vous avez par ailleurs 30 % de PLUS qui sont des logements un peu moins aidés. Sur les autres bassins, nous serons plutôt à 32 % en PLAI et 68 % en PLUS.

Concernant les orientations et les programmes d'actions envisagés, vous avez la « marguerite » sous les yeux. Il s'agit d'abord de recréer des parcours résidentiels complets pour l'ensemble de notre population. Il s'agit également de réinvestir le parc existant. Je n'en ai pas parlé spécifiquement, mais cela fait bien entendu partie de nos projets, parce que nous avons 10 % de logements vacants aujourd'hui. Pour être dans un chiffre à peu près normal, nous devrions être plutôt sur 7 %. Il y a donc une proportion de logements vacants aujourd'hui, qui ne sont pas aux normes ni au goût du jour, qui n'ont pas la possibilité d'être loués. Je vous rappelle que depuis début janvier, on ne peut plus louer les appartements en classe F et G, ce qui veut dire que ceux qui sont actuellement en location devront être réhabilités et ceux qui n'ont pas été réhabilités aujourd'hui, mais qui sont en F et G devront l'être. Ce n'est pas facile de maîtriser l'ensemble des propriétaires. Nous ne les connaissons pas tous. Même si nous avons des listes assez précises, qui nous sont transmises par les services fiscaux pour les logements disponibles, le travail pour convaincre les propriétaires de réhabiliter leurs logements n'est pas simple à réaliser.

Nous devons nous atteler à cette tâche, essayer de trouver des solutions pour remettre en location l'ensemble des logements qui, aujourd'hui, ne sont plus actifs sur notre territoire, solliciter les bailleurs sociaux pour continuer à rénover. Nous avons pris un peu de retard sur ce point. La rénovation des logements actuels de notre parc de bailleurs sociaux n'est pas encore satisfaisante. Il reste beaucoup de choses à faire. Les bailleurs sociaux ont cette volonté et font tout pour y parvenir, mais cela reste quand même un élément important et crucial pour que l'on puisse redonner le maximum de logements à notre population en plus des logements neufs qui sont, eux, construits dès maintenant suivant l'ART 2020, avec des exigences en matière de consommation d'énergie et d'isolation relativement conséquentes.

Il s'agit également d'intégrer l'habitat dans son environnement, de renforcer la participation entre les projets de territoire du Grand Besançon et la capacité d'ingénierie de GBM. Bien entendu, tout cela se discute actuellement. Renforcer la capacité d'ingénierie de GBM nécessite de l'argent. Cela reste quand même des choix, des envies que l'on a envie de mettre en œuvre. D'ailleurs, je reste persuadé que dans les questions qui seront posées prochainement par les services de l'État dans l'analyse de notre programme, certes, nous avons inscrit des intentions, mais par la suite, ces intentions devront être concrétisées, puisqu'ils nous demanderont de nous positionner avec de l'argent. Nous sommes en train d'analyser ensemble, au niveau du service de l'Habitat, pour voir quels seraient les investissements nécessaires justement pour nous donner tous les moyens nécessaires pour développer l'habitat sur notre territoire. Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir. Le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement), entre autres, est en cours de discussion, et cela fera partie de ces points de vigilance importante et d'ingénierie que GBM devra peut-être mettre en œuvre pour pouvoir développer certains points.

Actuellement, la réhabilitation des logements du parc vacant sur GBM est une clé aussi très importante et qui nécessite d'avoir une recherche là-dessus, car si nous voulons nous donner les moyens de remettre ces logements en actif, il faudra y aller, les vérifier, voir ce qu'il est possible de faire, susciter aussi l'envie et accompagner l'ensemble des propriétaires qui ont baissé les bras. Je ne vais pas plus rentrer dans le détail de ce que vous avez sous les yeux. Si vous avez des questions, nous pouvons y répondre. Concrètement, il reste les fiches communales en faveur de la mise en œuvre du PLH, avec un outil de suivi d'animation du PLH. Pour l'ensemble de notre territoire, 68 fiches communes seront élaborées, avec des échanges réguliers avec les maires et les conseillers municipaux. Nous nous verrons probablement annuellement pour faire le point justement des avancements des logements programmés sur chaque collectivité, sur chaque commune.

Vous avez également un outil de fiche sur la base de cartes, de planifications, avec des indicateurs. Nous ne sommes pas là pour « fliqués », mais pour essayer, avec vous, de monter ce PLH et de le suivre instantanément sur l'ensemble de notre territoire et pour voir comment les choses s'articulent et se mettent en œuvre. Ce n'est pas spécialement lourd pour chaque collectivité. Je crois que nous pouvons faire le point assez facilement pour voir ce que vous avez programmé, soit avec les bailleurs sociaux, soit avec des investisseurs, des aménageurs qui souhaitent réaliser des logements sur votre commune.

Vous avez ensuite les chiffres clés pour chaque commune (démographie, emplois, revenus, composition des ménages, logements). Vous connaissez ces données par cœur pour vos villages. Vous savez quelles typologies vous avez sur l'ensemble de votre territoire. Seront mises en œuvre les productions de logements neufs et de logements aidés. Une cartographie des projets arrivera très prochainement, avec une cartographie totale des projets sur Grand Besançon Métropole, que ce soit sur chaque village, chaque commune et sur Besançon. Nous sommes en permanence en articulation avec le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), avec l'AudaB, avec le SCoT, tout étant lié et tous ces schémas étant en cours d'élaboration actuellement. Nous sommes les premiers à arrêter quelque chose ce soir, le PLH, avec des envies et un positionnement de la façon dont nous pourrions avancer quant à la production de nos logements en essayant de respecter ce chiffre de 900 logements/an, en étant performants dans cette mise en œuvre. C'est vraiment notre souhait.

Il y a eu un premier retour de la part des services de l'État qui nous regardent de près et qui nous analysent. Il y aura forcément des actions à corriger, à compléter, à indiquer, le dimensionnement des opérations, la répartition des logements, les actions qui devront être menées, la programmation de ces actions. Tout ce que je disais tout à l'heure sur l'ingénierie de GBM en fait partie. Nous devons répondre

à ces questions de la part des services de l'État avant de valider une bonne fois pour toutes en fin d'année 2023 ce PLH qui vivra pendant six ans sur le territoire.

J'ai à peu près tout présenté. Je voulais remercier et féliciter les services de l'Habitat de GBM pour le travail mené, le cabinet TAÏEB, et tous les participants à l'élaboration de PLH. C'est un travail de fond très important qui a été fait et élaboré. Il a fallu faire de nombreuses réunions pour les présenter à l'ensemble du territoire. Il y en aura d'autres. Nous ne sommes pas encore au bout, mais c'est déjà une première action qui vous est présentée ce soir et qui devra se mettre en œuvre chaque mois et chaque année. Réfléchissez bien à ce que j'ai dit concernant l'action des maires et de chaque collectivité dans la production de l'habitat, des logements sociaux.

C'est à nous de porter cette production et d'essayer les formes d'habitat, de réfléchir à nos collectivités, à nos communes pour les prochaines années. Un travail important reste à faire, mais il faut s'en emparer pour que nous tous, au niveau de nos collectivités, nous soyons moteurs. Nous allons rencontrer prochainement l'ensemble des bailleurs sociaux, les promoteurs, les aménageurs pour discuter avec eux. L'enjeu de demain est d'essayer de faire de l'habitat intelligent, intéressant pour nos jeunes, et fixer les gens sur notre territoire. Nous disions tout à l'heure que c'est un territoire économique performant. Il n'y a aucune raison de voir cette performance s'évader de chez nous et ne pas s'installer sur Grand Besançon Métropole. Il faut essayer de préserver tout cela. Cela fait toujours un peu mal au cœur de voir les milliers de voitures qui quittent notre territoire pour se rendre dans le Jura ou en Haute-Saône. J'étais effaré l'autre jour lorsque j'ai vu les chiffres, le nombre de véhicules qui partent tous les soirs au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, pour quitter notre territoire. Nous devons donc inverser la tendance très rapidement.

Bien entendu, le coût de l'énergie nous aide relativement bien actuellement, parce qu'avoir des kilomètres à faire tous les jours et faire le plein d'essence commencent à coûter cher aux familles, mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi le fait que nous devons maîtriser notre territoire, notre foncier. Or, les prix étant relativement élevés, ce n'est pas simple actuellement. Néanmoins, nous devons y croire, et je pense que nous pouvons faire quelque chose de très bien ensemble.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. BAULIEU.- J'ai envie de prendre la parole dans la suite de l'exposé pour évoquer deux ou trois points que je répète à l'envi, mais cela me paraît indispensable. Dans la première partie de l'exposé de Pascal ROUTHIER, il est intéressant précisément de regarder le diagnostic et il a terminé quasiment là-dessus à propos de l'évasion des habitants. En effet, ce sont souvent de jeunes ménages qui manquent d'ailleurs, comme on le dit souvent, à Besançon ville, mais aussi sur nos territoires. C'est un premier point sur lequel je voudrais insister, parce que c'est très intéressant de faire un diagnostic et de faire ce bilan. Je ne vais pas faire de scoop en disant que cela fait des années que nous le faisons, et il n'y a pas trois raisons qui font que ces personnes « s'évadent » de chez nous pour y revenir travailler. D'abord, elles ne trouvent pas sur notre territoire, réponse à leurs besoins. Quand allons-nous nous retrousser les manches pour leur offrir ce qu'elles recherchent sur le territoire ?

J'enchaîne sur le deuxième aspect, parce que nous travaillons à un magnifique PLH et nous serons peut-être, plus que jamais, sous le contrôle de l'État avec la règle bien connue que moins l'État met d'argent, plus il contrôle. Il faudra donc faire avec. En revanche, précisément, faisant ce PLH, tout comme nous travaillons avec nos PLU, mais nous travaillons aussi sur un futur PLUi, le SCoT, etc., tout cela est fort bien. En revanche, et c'est à la fin du propos de Pascal ROUTHIER, si nous ne passons pas à l'acte dans nos communes, puisque c'est encore de notre responsabilité, ce ne sont que des indications et nous pouvons prévoir ce que sera le bilan dans quelques années à la fin du PLH. Après avoir souligné qu'il y a ce problème d'évasion, notamment des jeunes ménages, parce qu'ils n'ont pas, sur notre territoire, réponse à leurs besoins, mon deuxième propos consiste à dire que nous devons nous retrousser les manches. Cela ne sert à rien, dans nos communes, de mettre des secteurs constructibles qui existent déjà dans nos PLU. Ce n'est pas la peine d'attendre le PLUi pour dire « on va le faire ». Nous avons les éléments pour le faire, mais si nous ne décidons pas de prendre la main pour le faire dans nos communes, cela ne se passera pas.

Il faut faire pour avoir une offre, et comme l'a indiqué Pascal, il n'est pas interdit – bien au contraire – de réfléchir à des opérations dès lors que nous prenons la main avec un aménageur, avec un cahier

des charges, avec une ZAC, etc., les formules sont diverses et variées, avec une conception de l'aménagement urbain qui s'inscrit dans les évolutions que rappelait Catherine BARTHELET encore tout à l'heure. Le ZAN, c'est pour 2050, mais nous sommes sur la trajectoire, nous devons consommer moins. Cela ne va pas se faire par un coup de baguette magique, mais si nous prenons la main avec un cahier des charges, un aménageur, ou directement une ZAC pilotée par la commune ou concédée à un tiers, nous pouvons inscrire cela dans les faits. C'est le deuxième aspect que je voulais souligner. Si nous ne faisons pas cela, nous pouvons prendre date sur le bilan de l'opération et nous verrons que nous ne serons pas non plus au rendez-vous.

Les communes doivent devenir des bâtisseurs, soit en direct, soit en déléguant, soit en prenant la main pour contrôler le foncier, pour en prendre la maîtrise et pour faire en sorte qu'il y ait des cahiers des charges qui s'inscrivent précisément dans cette dynamique d'évolution du type d'habitat pour offrir aussi de la diversité dans cet habitat. Répondre à l'exigence de sobriété foncière ne veut pas dire forcément ne faire qu'un immeuble de 20 étages dans chacune de nos communes. Bien évidemment, par rapport à la consommation que nous avons antérieurement, il faut changer profondément les choses. Néanmoins, nous pouvons, avec des immeubles, en alternant avec du pavillonnaire sur des surfaces maîtrisées, sur des maisons en bande, etc., par diverses formules, répondre aux différentes attentes, notamment à ces fameux jeunes ménages qui ont tendance à aller chercher cela ailleurs. Sur ce point précis, cela renvoie à la nécessité de faire des opérations globales précisément pour pouvoir faire de la péréquation de prix. Comment pouvons-nous offrir des terrains attractifs, notamment à de jeunes ménages, peut-être primo-accédants ? Nous pouvons trouver des critères, sinon précisément en mutualisant le prix dans une opération globale. Nous le faisons jusqu'à maintenant notamment pour dégager de l'espace pour faire de l'habitat social. Nous pouvons le faire aussi pour d'autres publics. Nous avons les moyens si nous prenons la main. C'est ma deuxième invitation.

La troisième concerne simplement le mode d'emploi. Pascal disait « il faut de l'ingénierie », etc. Nous en avons. Je connais des opérations en cours actuellement tout simplement faites grâce à un appel à l'aide aux communes qui est à notre disposition et payée par les communes. Certaines opérations sont en préparation d'élaboration, en études. Voilà les deux ou trois éléments, dont je souhaitais faire part pour apporter une contribution à notre débat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. BODIN.- Quelques mots sur ce sujet qui est quand même particulièrement important. La production de logements est un sujet très important, et je remercie Pascal ROUTHIER pour son travail qui nous permet de nous projeter. Sans logement, nous aurons beaucoup de difficulté à retenir les familles, et derrière, c'est toute l'offre en termes de santé, en termes scolaires, qui risque de disparaître. En même temps, il y a des acteurs, dont nous avons peu parlé, les bailleurs publics qui, à mon avis, sont en grande difficulté pour différentes choses. Par ailleurs, à cause de la crise sociale, le nombre d'impayés augmente. L'augmentation du coût de l'énergie peut avoir tendance à être répercutée sur les loyers, et de fait, les impayés augmentent encore. Il y a également le fait que la dette des bailleurs était indexée sur le taux du Livret A, et le taux du Livret A ayant augmenté, la dette de chaque bailleur a augmenté de manière importante. L'augmentation du coût des matériaux rend les choses très compliquées lorsqu'ils veulent faire des opérations de réhabilitation ou de construction.

Par rapport au PLH, entre le discours que nous avons, que les bailleurs portent également, entre la volonté de faire et la capacité à faire, il y a une grande différence. Je rappelle quand même que l'année dernière, au niveau français, on n'a jamais produit autant de logements publics que depuis l'année 2008 alors même que l'on avait déjà une carence extrêmement importante. Je souhaite vraiment que nous ayons une attention pour ces différents bailleurs qui, globalement, sont quasiment tous en difficulté alors même que 70 % de la population française est éligible au logement public qui n'est pas du logement social, mais qui est du logement public.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. LIME.- C'est exactement dans la même logique. Premièrement, j'ai un peu peur que nous n'y parvenions pas. Mes propos ne sont pas très positifs, mais je vois de plus en plus de difficultés à pouvoir réaliser un certain nombre de choses. Comme l'a dit Gabriel BAULIEU, si nous ne prenons pas la main, que ce soit sur GMB ou sur les collectivités, nous n'y parviendrons pas. Je vais le dire très tranquillement, mais je pense qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas encore prêts à la densification de

population. Ce n'est pas le cas uniquement dans les collectivités autour de Besançon, mais c'est aussi le cas dans certains quartiers à Besançon. Aurélien LAROPPE pourra sûrement nous le dire, mais dès que vous faites un bâtiment de plus de deux étages, il est attaqué en justice, c'est-à-dire que cela traîne.

Deuxièmement, je partage totalement les propos de Nicolas BODIN. Si nous ne faisons pas un accompagnement du logement public, nous ne ferons pas de logement public. Nous n'en ferons plus. Les offices sont en grande difficulté aujourd'hui pour différentes raisons. Si nous voulons faire du logement public acceptable dans les autres collectivités que Besançon, il faudra faire du logement public de qualité, mais qui ne sera pas des bâtiments de 20 étages. Quand vous faites des petits logements publics, cela coûte beaucoup plus cher que de faire un bâtiment de 20 étages. Cela veut dire que nous allons demander à nos offices dans certaines collectivités d'essayer de s'adapter à l'habitat – je dis bien « s'adapter » – sauf que cela coûtera beaucoup plus cher. Là aussi, le foncier est un élément déterminant, y compris avec des augmentations.

Mon dernier point concerne les primo-accédants. Si vous regardez, les permis de construire sont en train de s'écrouler en France pour trois raisons, je pense. La première, c'est le coût du foncier qui est en train d'exploser partout. Je discutais avec le président du SCoT à propos du prix du foncier sur les zones frontalières. En effet, aujourd'hui, c'est vendu 250 €/m². Nous sommes sur des prix faramineux pour un certain nombre de choses. Le prix de l'habitat a fortement augmenté, c'est-à-dire que les mêmes maisons que l'on faisait il y a un ou un an et demi valent aujourd'hui 20 à 30 % plus cher. Par conséquent, de nombreux projets de primo-accédants « se cassent la figure » aujourd'hui, parce qu'ils n'y arrivent plus sur certaines choses, et à cause de l'accès aux crédits. Aujourd'hui, entre 30 et 40 % des crédits sont refusés aux primo-accédants. Cela veut dire que si nous ne prenons pas de mesure d'accompagnement, tel que le présente le Premier Vice-Président, nous allons voter tout en sachant que nous n'aboutirons pas. Aujourd'hui, dans les ménages, le prix du logement devient la première dépense. Entre les remboursements, le loyer et l'énergie, cela devient extrêmement conséquent.

Si nous ne sommes pas acteurs sur certains points, nous nous retrouverons avec des gens en très grande difficulté par rapport à l'accession, soit à la location, soit à l'achat, parce que les deux vont suivre. Quand cela va augmenter sur l'accès à la propriété, cela va aussi augmenter en deuxième cas sur l'ensemble des locations. Il faudra donc trouver de solutions. Je rappelle ce que je disais tout à l'heure sur le fait de trouver des millions d'euros à l'intérieur de Grand Besançon Métropole. Comment les trouver ? Soit nous ne faisons plus ce que nous faisons aujourd'hui, soit nous allons chercher de nouvelles recettes. Je pense que c'est un vrai débat que nous devons avoir entre nous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FELT.- Je trouve que le débat de ce soir est bien, parce que des vérités ont été dites. Or, je n'ai pas retrouvé ces vérités lorsque j'ai lu ce qui a été dit et écrit dans la presse. J'avoue que je suis arrivé ce soir avec des idées pas très constructives dans la mesure où je n'avais pas bien compris le message envoyé dans ce que j'ai lu. J'ai lu que :

- l'habitat doit être une réponse dans sa globalité, ce qui ne veut rien dire,
- l'habitat doit correspondre aux nouvelles aspirations d'aujourd'hui, ce qui ne veut rien dire non plus,
- il faut concevoir l'habitat avec les nouvelles façons d'habiter demain.

Finalement, ici, j'ai l'impression que ça va, parce que nous avons dit la vérité, mais dans ce qui est lu, dit et écrit, nous ne retrouvons pas les fondamentaux développés ce soir. C'est la raison pour laquelle je m'étonne un peu. Je pense que lorsqu'un discours est prononcé, il n'est pas réel, c'est-à-dire que l'on veut se protéger en disant un certain nombre de choses, comme « l'habitat doit être une réponse dans sa globalité », ce qui ne veut rien dire. Comment sera conçu l'habitat de demain ? Cela doit correspondre aux nouvelles aspirations. Or, dans la mesure où nous ne connaissons pas les aspirations de chacun, là non plus cela ne veut rien dire. Je pense qu'il faut être en adéquation avec les propos que nous tenons ici lorsque nous nous exprimons par ailleurs dans des médias ou dans les journaux. Je n'ai pas retrouvé cette franchise d'aujourd'hui dans ce que j'ai lu ces 48 dernières heures. Je voulais le dire. En effet, j'ai trouvé qu'il y avait une frilosité dans la parole, peut-être parce que nous ne voulons pas dire la vérité.

Christophe LIME a dit un certain nombre de vérités, c'est clair. Il y a le foncier, le coût des matériaux et le coût du crédit. Ce sont des choses concrètes et j'accepte, mais des choses intellectuelles, un peu théoriques. Je crois qu'il ne faut pas raisonner ainsi en termes d'habitat. Voilà ce que je voulais dire.

M. ROUTHIER.- Marcel, tu as raison sur le fond et sur ce que disait Christophe LIME. Aujourd'hui, vous avez une inflation terrible, et sur les prix des matériaux – j'en discutais encore hier avec les entreprises de BTP –, c'est vrai que cela ne va pas durer éternellement, parce que l'on est en train d'organiser le blocage. De toute façon, aujourd'hui, on construit encore, on arrive encore petitement à construire, parce que les programmes sont partis, mais vu les tarifs que l'on a pour tous les matériaux et matériels vendus dans le bâtiment, cela fait que très rapidement, si les choses ne changent pas, on va directement à l'arrêt des constructions. Elles sont déjà effectives dans le logement individuel, comme cela a déjà été dit, et on va arriver très rapidement sur l'ensemble des opérations. Pourquoi ? Parce qu'actuellement, il y a une espèce de frénésie de tout le monde à vouloir augmenter les prix. Tout le monde veut se gaver, comme Monsieur ARNAULT, ou comme les fabricants de luxe, d'Internet et de tout ce que l'on peut imaginer. Oui, il faut parler vrai. Automatiquement, tout le monde veut sa petite augmentation pour justement bénéficier de cette inflation terrible, dont on subit les conséquences actuellement. Il va falloir que cela s'arrête, parce que d'un seul coup, tout va s'arrêter. C'est ma vision des choses.

Ensuite, je n'ai pas lu les textes par rapport à la présentation faite sur le PLH. Oui, on essaie peut-être de balayer un peu tout autour pour ne pas que ce soit des choses compliquées à comprendre ou à vouloir expliquer précisément comment on peut y arriver. Je pense que nous avons voulu être sincères ce soir en voulant expliquer comment nous allons nous y prendre et comment nous avons envie de nous y prendre, mais après, que l'on dise un mot ou un autre, les mots veulent toujours dire la même chose.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce que tu dis est quand même mystérieux, Marcel, mais nous allons tous lire attentivement la presse pour savoir ce à quoi tu fais référence. C'est très mystérieux, parce que c'est la même personne qui a présenté le dossier. Je vois plusieurs demandes de prise de parole.

M. LAROPPE.- Je ne vois pas à quel article de presse tu fais référence, Marcel, mais je vais regarder. Cela étant, je suis d'accord avec toi sur un point. Effectivement, les mots ont leur importance. On parle souvent dans le domaine de l'habitat d'acheter un terrain et de construire un projet. Je pense que c'est un langage que nous devons revoir de notre côté d'un point de vue politique pour deux raisons. Si nous voulons changer notre façon d'habiter, je pense que nous devons aussi changer notre façon de parler. On dit souvent « il faut acheter un terrain, construire dessus et développer le projet ». Aujourd'hui, si l'on veut faire de la densité, ce n'est pas par l'achat d'un terrain individuel sur lequel on fait un projet individuel que l'on va réussir à le faire. C'est peut-être dur à entendre et à mettre en œuvre, mais c'est par là que se trouvera la solution.

Ensuite, sur l'achat du terrain, il faut savoir que d'ici 2050, 80 % de notre production sont déjà effectifs. Ce sont tous nos bâtiments déjà existants. Il ne nous reste « plus que » 20 % à construire d'ici 2050. Cela signifie que notre ville est déjà là. Nous n'avons que quelques constructions restantes à faire, ce qu'il est extrêmement important à prendre en compte dans notre projection d'habitat, puisque cela permettra de redensifier, de faire du renouvellement au sein de la ville. C'est compliqué, mais je pense que ce sont des choses que nous devons prendre en main, et surtout en vocabulaire pour faire en sorte que nous arrivions à expliquer ces problématiques à nos concitoyens. En effet, le PLH a un lien extrêmement proche avec le ZAN à venir. L'un n'empêche pas l'autre. Comme le disait Pascal ROUTHIER juste avant, nous avons ce besoin de développement, ce besoin d'accueillir des personnes pour les différentes raisons qu'il a exprimées, mais nous pouvons le faire sans nécessairement aller chercher de nouveaux terrains. Si nous allons chercher de nouveaux terrains, il faudra absolument aller chercher de nouveaux modes d'aménagement.

Je voulais juste vous communiquer une donnée qui m'est parvenue récemment, qui doit être probablement connue par beaucoup de personnes, mais pour ma part, je la découvrais. En France, nous avons 21 millions de maisons individuelles. Il y a en moyenne deux habitants par maison individuelle. Cela signifie que 42 millions de personnes en France vivent dans des maisons individuelles. Notre parc de maisons individuelles est quand même bien présent, et nous aurons toujours l'opportunité d'en proposer à nos habitants, mais elles sont déjà là. Je pense que l'aménagement de demain passe par un nouveau modèle, justement le fait de protéger ces terrains et de changer le langage. Je pense

qu'il ne faut plus travailler sur un terrain à acheter, mais sur un foncier à proposer pour de nouveaux projets d'aménagement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Présidente. Je partage les constats de Christophe LIME et de Nicolas BODIN, et au-delà des constats que nous partageons tous sur les difficultés rencontrées actuellement par ce qui a été rappelé, l'inflation, etc. Il faut effectivement faire des propositions, puisque c'est notre rôle, qui permettront de répondre au parcours résidentiel qui n'est plus linéaire. C'était le cas dans le passé. Aujourd'hui, il est dynamique, notamment de par les cohabitations que l'on peut rencontrer tout au long de la vie. Il me semble que notre responsabilité est de pouvoir proposer des opérations de typologies différentes, de la diversité, de la mixité de l'habitat sur tout notre territoire pour répondre aux besoins de tous. Dans ce PLH, nous avons montré qu'il y a des possibilités, par exemple le BRS, comme l'a évoqué Pascal ROUTHIER, qui n'est pas encore vraiment mis en place, mais qui, je pense, est une bonne solution pour répondre. Une partie des gens continue à avoir ces aspirations – et je ne peux pas les blâmer – d'élever des enfants dans une maison avec jardin. Cela ne paraît pas non plus être dramatique, mais il faut leur permettre de le faire, et ce dans de bonnes conditions, et de pouvoir transmettre ce patrimoine, cette fois sans plus-value, mais en s'assurant que cela se passe dans des conditions cohérentes et que la collectivité s'y retrouve.

Il y a donc des possibilités, Gabriel BAULIEU l'a rappelé, des possibilités de s'assurer que ce que nous avons voté dans notre politique soit réalisé par les outils comme les ZAC. N'oublions pas non plus qu'y compris pour les terrains que les collectivités n'auront pas pu acheter – même si nous sommes très volontaristes, nous ne pourrons jamais acquérir tous les fonciers dans toutes les communes, dont nous avons besoin –, nous pouvons utiliser les outils de nos PLU actuels, qui sont quand même déjà basés sur nos OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), par exemple, celles-ci ayant été faites avec un SCoT en vigueur qui imposait déjà de la densité et de la mixité des opérations. Tout cela renforcé dans le cadre du PLUi, nous arrivons là dans les discussions avec Aurélien LAROPPE sur le zonage, sur le règlement. Ce sera un long travail, mais c'est là aussi que nous allons pouvoir œuvrer à rédiger des OAP ambitieuses correspondantes et en relation avec notre SCoT, tous nos documents-cadres, et bien sûr en priorité avec notre PLH. Il ne faut pas oublier tous ces aspects réglementaires qui permettent quand même de réaliser les opérations comme nous le souhaitons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Beaucoup de choses ont été dites, et elles sont toutes très intéressantes. Je crois qu'entre élus, nous sommes à peu près tous d'accord et nous repérons bien les difficultés. Par rapport à ce qu'a dit Christophe LIME quant à l'acceptation, pour moi, nous devons y travailler. Je vous proposerai que prochainement, en Conférence des Maires, nous puissions présenter de nouveaux modèles d'aménagement. Je crois que c'est indispensable pour qu'ils puissent être retransmis par la suite à nos habitants, à nos populations. Effectivement, aujourd'hui, lorsque l'on interroge nos concitoyens, leur rêve reste la maison individuelle. Cependant, comme Aurélien LAROPPE l'a dit, nous aurons toujours la possibilité d'avoir de la maison individuelle. Il y aura toujours cette possibilité. Nous avons un parc très important en France. Néanmoins, on a besoin d'autres typologies de logement, parce qu'aujourd'hui, on a des phénomènes en cours, on en a parlé, comme le desserrement des ménages et surtout le vieillissement de la population. Je vous rappelle un chiffre important : en 2040, 45 % de notre population aura plus de 65 ans. Cela nécessite donc obligatoirement de changer les typologies de logement.

Nous vous proposerons de montrer que l'on peut faire autrement, que l'on peut faire du logement collectif acceptable, où l'on vit bien, avec des espaces de respiration, de partage, parce que d'un point de vue social, le lotissement, ce n'est pas le rêve. Il ne faut pas le croire. Il y a tellement de lieux où les gens ne se rencontrent pas, ce qui pose aussi de vrais problèmes sociaux. Nous devons travailler sur tous ces sujets. Nous devons également travailler sur l'acceptabilité, ce qui, je crois, est indispensable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Marcel FELT.

M. FELT.- J'ai un petit point pour aller dans le sens de Catherine BARTHELET qui a dit qu'en matière d'urbanisme, nous avons beaucoup d'outils qu'il faut utiliser. En tant que maires, nous avons également des outils en matière de fiscalité. Vous me connaissez, je ne suis pas un « fana » de la fiscalité, mais

nous avons à notre disposition la taxe sur les terrains devenus constructibles. Pour un terrain qui vaut 0,01 € et revendu 100 €, sur 1 M€, la taxe est de 10 % – je caricature –, soit 100 000 €. Combien de temps faut-il pour recueillir 100 000 € d'impôt nouveau en augmentant notre fiscalité ?

Évidemment, vous ne serez pas populaires dans vos villages, mais c'est ainsi. C'est un outil approprié pour que la commune puisse avoir assez facilement des recettes supplémentaires, car une délibération de trois lignes suffit.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vincent FIÉTIER.

M. FIÉTIER.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais réagir, parce qu'au départ, la notion de volontarisme était un peu abstraite pour moi. Il y a eu quelques éclaircissements au gré des prises de parole. Cela dit, pour une commune qui n'a pas de foncier, le volontarisme veut dire « acquérir du foncier cher ». Pour atteindre les objectifs, il faudra le revendre pas cher, ou en tout cas le lotir pour pas cher. Il y a tous les éléments de contexte évoqués, avec les taux extrêmement élevés. Du coup, la mission est-elle possible finalement ? Je rejoins Christophe LIME. Nous sommes coincés d'avance. Aurons-nous les moyens d'avoir cette politique volontariste ? Les communes seules, je ne le pense pas. Je vais m'arrêter sur ce point, car la question a déjà été posée par Christophe LIME. Ne faudra-t-il pas aller chercher des moyens ailleurs, ou lever de l'impôt ? Bref, nous sommes quand même face à quelque chose d'extrêmement compliqué, me semble-t-il. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Je pense qu'il faut planifier, indiquer dans ton document d'urbanisme des emplacements réservés, mettre en place une politique volontariste justement et demander un portage EPF (Établissement Public Foncier), par exemple, pour qu'il puisse t'accompagner. L'EPF porte ainsi le foncier et accompagne pour faire le projet. Ce n'est pas facile, mais c'est possible, et c'est souvent long, parce que parfois, ce sont plusieurs petits bouts de foncier. C'est justement l'intérêt de le saisir et ils sont à notre disposition. Il ne faut donc vraiment pas hésiter aussi pour que ce soit rendu possible dans les communes. Je partage en effet le fait que nous n'ayons pas la possibilité ni de réagir rapidement, parce que nous n'avions pas forcément les moyens disponibles, ni de provisionner des sommes conséquentes. Néanmoins, l'EPF peut justement nous aider à faire de tels projets et les porter pour nous. Ce sont parfois des portages très longs, parfois de plus de huit ans si nécessaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Lorine GAGLILOLO.

Mme GAGLILOLO.- Merci beaucoup. Je voulais remercier Pascal ROUTHIER pour la présentation qu'il a faite. Je suis tout à fait d'accord avec de nombreux points abordés dans ce que nous évoquons ensemble. J'entends que ce soir, vous êtes nombreux à vous interroger quant à la faisabilité et la manière, dont nous allons procéder. Je voulais réinsister auprès de vous sur l'importance du PLH dans le déroulement et la mise en œuvre du Plan Climat. Nous pouvons constater qu'en 2016, le secteur du résidentiel représente 13 % des consommations d'énergies et 17 % des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire. C'est donc le deuxième secteur qui doit nous préoccuper après le transport. Il a été précisé que le lien entre l'endroit où l'on vit et l'endroit où l'on travaille détermine aussi la manière dont on se déplace sur le territoire. Nous voyons que les choses sont vraiment imbriquées à cet endroit-là.

Notre objectif sur le résidentiel, dans le Plan Climat, est une diminution de presque 60 % des consommations d'énergies d'ici 2050, ce qui est considérable, et le PLH est vraiment au cœur des ambitions du Plan Climat sur la partie amélioration du bâti. Concernant l'objectif, par la mise en œuvre du PLH uniquement, parce que de nombreuses autres actions peuvent intervenir pour diminuer de 60 % la consommation d'énergies du résidentiel, mais sur la part physique qui réside vraiment dans la mise en œuvre du PLH, ce PLH doit contribuer à la diminution de 12 % des consommations d'énergies sur notre territoire, et de 14 % des émissions de gaz à effet de serre. Je vais vous donner un exemple simple. On l'a dit, il y a la question de la distance entre l'endroit où l'on vit et l'endroit où l'on travaille. Il y a aussi, dans les formes urbaines par exemple, une chose à avoir en tête : une maison mitoyenne consomme deux fois moins que deux maisons éloignées l'une de l'autre. Rien que dans la manière de construire dans nos différentes communes, on voit que l'on peut avoir de grands impacts.

On doit également, par ce PLH, massifier la rénovation énergétique performante, avec un soutien tout particulier à avoir auprès du parc social et des copropriétés, puisque nous avons énormément de copropriétés privées sur notre territoire. Comme l'a dit Aurélien LAROPPE, 80 % du bâti de demain existent déjà. Nous devons réhabiliter l'existant, réinventer les formes urbaines et densifier notre territoire, et comme l'a proposé Jean-Paul MICHAUD, en nous inspirant de ce qui se fait de mieux ici et ailleurs, ce que je trouve extrêmement intéressant. Regardons des exemples inspirants et tentons par tous les moyens de mettre en œuvre ces exemples sur notre territoire. J'ai participé activement à l'élaboration du PLH, et je voulais vous demander ce soir que nous mettions tout en œuvre collectivement pour le déployer, parce que vraiment, ces efforts comptent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour l'ensemble de ces débats. C'est important que nous puissions les avoir et que nous continuions. C'est vrai que nous avons tous besoin d'avoir certains modèles et de nous y appuyer.

S'adressant à Jean-Paul MICHAUD. Jean-Paul, tu as raison, avec en plus la mission que tu as, c'est important que tu proposes ces temps d'échange et de découverte.

J'aurais quand même aussi tendance à rappeler que non seulement il y a déjà un bâti existant, et c'est pour cela que lorsque Gabriel BAULIEU emploie le terme de bâtisseur, j'aurais tendance à dire plutôt « transformateur », « régénérateur », mais il y a aussi énormément à faire dans la rénovation, entre autres. Cela étant, une chose est certaine. Nous sommes aujourd'hui dans une transformation aussi de nos façons de vivre et vivre ensemble ou pas, et nous savons en particulier qu'il y a ce desserrement ou décohabitation, c'est-à-dire que pour un même nombre d'habitants, on a besoin pratiquement du double de logements, ce qui est quand même un phénomène que nous n'avions jamais connu. Nous sommes donc là effectivement sur des interrogations pour savoir comment habiter et envisager ce que cela pourrait être.

Lorsque l'on habite seul, on supporte, et cela rejoint la question de la précarité. Cela veut dire que les budgets ne sont pas les mêmes quand il faut supporter seul un logement. Tout cela nous amène à repenser nos investissements, nos aménagements, nos propositions. C'est justement l'intérêt de tous ces schémas que nous sommes en train de travailler pour essayer de répondre aux nouvelles aspirations consistant aussi à avoir des extérieurs, des balcons, ce qui ne semblait pas si logique il y a quelques années. Il y a effectivement un certain nombre de représentations qui font que.

Je voudrais revenir sur les propos de Nicolas BODIN. Je crois que l'appel qu'il fait aujourd'hui est très important concernant la situation des bailleurs sociaux. Par exemple, je m'interroge, parce que nous savons combien les bailleurs sociaux demandent au gouvernement une forme de territorialisation. Or, si nous faisons le constat et ce que nous redisons entre ce que nous venons tous de nous dire, les moyens que nous avons, que nous n'avons pas ou plus, même si nous remettons de la fiscalité, que cela représente-t-il ? Il faut savoir quand même que cela demande énormément de moyens. Nous allons devoir tous être très vigilants sur les choix qui vont se faire prochainement, parce que s'il devait y avoir une politique du logement social au niveau territorial, il ne faudrait pas que derrière, nous nous retrouvions les seuls porteurs de cette politique, parce que devant quelles recettes nous retrouverions-nous encore une fois pour alimenter cette politique ? C'est la raison pour laquelle c'est important de nous dire tous les uns les autres que nous devons avoir une très grande vigilance sur ce qui pourrait se décider ici ou là. En tout cas, nous avons de très fortes demandes de la part des populations.

Juste un chiffre. Il y a quelques jours, 6 500 ménages nous interrogent pour trouver un nouveau logement, ce qui est énorme. Pour la moitié, c'est juste une mutation, mais pour autant, vous voyez la pression. Certains disent « on n'a pas besoin de tout cela », ce qui est faux. Il y a un besoin important, effectivement, de nouveaux logements, et surtout de nouvelles formes, de nouvelles conditions, de nouvelles qualités, etc. Tout cela fait que les personnes s'inscrivent sur la plateforme pour accéder à des logements et rentrer de nouveau dans un parcours résidentiel. Ce PLH est un grand enjeu, un très gros dossier. C'est essentiel. Il va marquer, car c'est le premier qui lance le départ de ce travail que nous faisons sur l'ensemble des enjeux du territoire, c'est-à-dire comment devons-nous vivre demain sur notre territoire dans le Grand Besançon. Vous avez tous raison. Nous devons tous réfléchir depuis nos communes. Ne réfléchissons pas seuls, mais ensemble, pour que cela puisse répondre à un parcours toute la vie.

Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour la qualité de ce débat.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'évaluation et sur l'arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2024 – 2029.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

23 - Refonte du fonds Isolation et énergie et du fonds Centres de village – Création du fonds Climat

Une présentation est projetée en séance.

Mme GAGLILOLO.- J'ai une petite présentation rapide à vous faire sur cette refonte de deux fonds pour créer le fonds Climat. C'est un fonds sur l'esprit de la refonte du fonds. Nous sommes sur une démarche consistant à toujours plus promouvoir les approches globales sur les opérations, tant d'aménagement que de réhabilitation. Nous sommes sur un fonds qui s'adresse essentiellement aux communes même si nous pouvons soutenir également des associations sur certaines actions. L'idée était :

- d'adapter les actions financées aux nouveaux enjeux, donc de prendre en compte le confort d'été et l'adaptation aux changements climatiques dans notre fonds, ce que nous ne parvenions finalement à accompagner avec les fonds précédents,
- de simplifier les fonds, l'idée étant que vous ne reproduisiez pas des documents pour les fonds de GBM, mais que vous puissiez nous transmettre les éléments d'aides fournis par ailleurs à la Région, et que cela puisse donner lieu à une instruction au service Environnement.

Par ailleurs, nous avons été intéressés, tout au long du travail, par l'équité entre les bénéficiaires, et nous nous sommes toujours demandés si le fonds était à destination de l'ensemble des communes, s'il avait vocation à être à destination de la Ville de Besançon ou non en fonction des axes. Le principe de ce fonds consiste en un taux de financement entre 25 et 50 % en fonction de la situation financière des communes. Nous ne sommes plus sur un barème comme au préalable, avec 25, 35 ou 50 %, mais bien sur une situation regardée au plus près en fonction de la situation financière de la commune, avec un ensemble de dix indicateurs qui permettent de déterminer le taux d'accompagnement.

Ce fonds a pour objectif de faire effet levier. Nous ne financerons plus des projets inférieurs à 1 000 €. L'objectif est que le financement de GBM attendu soit d'un minima de 10 % pour vraiment accompagner des projets qui ont besoin du soutien de GBM pour voir le jour. En termes de plafond du fonds, vous verrez par la suite qu'il existe plusieurs axes sur ce fonds Climat. Nous sommes sur un montant maximum de 60 000 € par commune, par période de trois ans sur ce nouveau fonds Climat. En termes d'axes, nous avons plusieurs axes d'intervention :

- tout ce qui concerne l'aménagement des espaces publics et la sauvegarde du patrimoine ancien, ce qui concernera l'ensemble des communes hors Ville de Besançon,
- l'aménagement d'espaces naturels et la protection des ressources, ce qui concernera l'ensemble des communes et les associations pour la création de vergers (accompagnement à hauteur de 50 % pour les études, et à hauteur de 33 % pour les travaux),
- tout ce qui est rénovation performante et confort d'été des bâtiments communaux, ce qui concernera l'ensemble des communes de GBM, sauf Besançon,
- l'installation d'énergies renouvelables, ce qui concernera l'ensemble des communes.

S'agissant des critères, le principe de ce fonds est de considérer que nous accompagnons un projet à partir du moment où il coche deux de ces critères. Si le fonds coche plus de deux critères, 10 % de bonification s'appliqueront dans la limite du fait que GBM ne pourra pas financer plus que l'autofinancement de la commune, et la commune doit toujours autofinancer à hauteur minimale de 20 % de son projet. C'est le cadre juridique, nous ne pouvons pas aller au-delà. Les critères sont

volontairement assez larges, et en même temps, nous sommes dans une incitation dans ces projets globaux à prendre en compte un maximum de choses.

Ces critères sont les suivants :

- critère 1 : utilisation de matière/matériaux favorisant l'environnement,
- critère 2 : prise en compte de l'environnement global (équipements économes, durabilité de l'aménagement, préservation de la biodiversité, confort d'été, circulations mode doux),
- critère 3 : prise en compte de la mise en place de clauses sociales et/ou environnementales dans les marchés,
- critère 4 : qualité de réalisation des travaux (notion de réemploi),
- critère 5 : application du cahier des charges de prescription énergétiques et environnementales, cahier en cours de travail actuellement dans les services et qui devrait rentrer en application prochainement. Les choses sont donc anticipées sur ce critère.

Voilà pour les critères et l'esprit de cette refonte de fonds qui, je n'en doute pas, verra de nombreux projets arriver dans les prochains mois et les prochaines années.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. FELT.- À partir du moment où la commune pratique l'extinction de l'éclairage public, peut-on le mettre dans ce critère 2 concernant l'environnement global ?

Mme GAGLILOLO.- Je regarde si Magali qui instruit les dossiers a un signe de tête à me faire, mais la réponse n'a pas l'air si évidente que cela. Déposez les dossiers. Nous verrons ce qu'il en sera dans l'instruction. *Rires.* Effectivement, nous sommes vraiment dans cette démarche de ne pénaliser personne, et dans le même temps, d'accompagner des projets qui font vraiment changer les choses. Vous savez que la plupart des projets qui émargent au fonds Climat sont accompagnés par les CEP (Conseillers en Énergie Partagée) qui, de toute façon, vous accompagnent tout au long de l'élaboration du projet pour trouver des cofinancements et pour avoir une approche la plus globale possible. L'extinction va dans le bon sens pour de nombreuses raisons. Effectivement, si cela doit être pris en compte sur certains projets, cela le sera. Cela étant, pour la rénovation d'un bâtiment dans un village qui pratique l'extinction, nous sommes peut-être un peu trop éloignés, mais sur de la requalification ou ce genre de choses, ce sera regardé au cas par cas.

M. FELT.- Si vous voulez, je fais une petite digression sur ce point. Notre arrêté date du 15 novembre. Pardon pour ceux qui doivent s'occuper de ce dossier, mais nous attendons encore aujourd'hui les petites pièces « qui vont bien » (horloges) pour permettre l'extinction de l'éclairage public. C'est embêtant, parce que les administrés ont fait tout un pataquès, nous avons fait une réunion publique et quatre mois après, on se dit que c'est long. Il y a une solution facile consistant à dire « c'est GBM », ce que nous ne faisons pas.

M. GUYEN.- Marcel, tu peux le faire. J'en suis responsable, j'assume. Néanmoins, pour l'approvisionnement des pièces, à moins que tu aies une solution pour aller les chercher en Ukraine ou en Chine...

M. FELT.- Non, mais nous sommes sur le ton de la boutade, puisque nous parlions de l'éclairage public. Je dis simplement que nous attendons depuis quatre mois et demi. Après, je ne sais plus quoi répondre. L'Ukraine, l'inflation... Je ne sais pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons communiquer sur cette rupture. Tu as raison, il y a un certain nombre de ruptures que nous rencontrons, comme tout le monde.

M. FELT.- Bien entendu, nous avons déjà communiqué, puisque c'est un problème d'approvisionnement. C'est comme les dentistes qui ont besoin de composants qui viennent de Taïwan. C'est tout. Ce n'est pas une critique, cher ami.

M. GUYEN.- Je ne le prends pas comme une critique. Je te connais, il n'y a pas de problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose que nous discutons de tout cela après. Nous poursuivons, si vous le voulez bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les modalités d'application du nouveau Fonds Climat telles qu'exposées dans le rapport ;
- le règlement d'intervention du « Fonds Climat » annexé au présent rapport ;
- la dénomination du nouveau fonds en « Fonds Climat ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

24 - Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, GBM et les bailleurs sociaux dédié à la passation et l'exécution d'un contrat de concession pour le déploiement du projet de solarisation du secteur Planoise - Modalités de participation financière de GBM

Mme GAGLILOLO.- Nous allons parler de la mise en place du projet « Planoise solaire ». Je m'excuse auprès de vous. Il y avait un petit diaporama de prévu, mais il est arrivé trop tard. Vous ne pourrez donc pas l'avoir sous les yeux. J'espère que nous pourrons vous le faire passer par la suite. Ce projet s'inscrit dans le cadre de « Planoise, quartier d'excellence numérique ». Il prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective. Nous sommes sur un projet extrêmement innovant, accompagné par un dispositif de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), l'ANRU+ sur le quartier de Planoise. Ce projet va concerner neuf bâtiments et trois parkings pour l'équivalent de 12 000 m² de panneaux solaires, dont 6 000 m² de panneaux en toiture sur les neuf bâtiments et 6 000 m² en ombrières de parking. Ce sera la première opération d'autoconsommation collective de cette dimension sur la région Bourgogne-Franche-Comté, puisque nous sommes sur un projet ici qui réunit les trois bailleurs sociaux, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Ce projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques pour une production de 2,6 MWh. Nous sommes sur 4 M€ d'investissement prévus sur ce projet. Nous estimons le gain par foyer de 45 à 100 €/an sur les factures d'électricité, le principe étant une production mutualisée sur les toitures et les ombrières de parking, une autoconsommation dans les bâtiments qui produisent et sur les parkings pour les quelques usages électriques. Ensuite, au lieu d'être revendu à un opérateur sur le réseau, le surplus est proposé à la vente aux habitants du quartier dans un périmètre de 2 km autour des installations solaires. Le prix de vente sera, de fait, très intéressant. Nous l'estimons à 10 % en dessous des prix du marché. De cette manière, nous permettons aussi aux habitants de Planoise d'avoir accès à une électricité produite localement à un prix maîtrisé et qui reste constant, puisque dans ce genre d'opération, nous ne sommes pas soumis au prix du marché. Nous estimons que 85 à 90 % de l'électricité produite dans cette opération pourra être autoconsommée.

En pratique, la Ville de Besançon va équiper les toitures de deux groupes scolaires, Fourier et Île-de-France. Les bailleurs sociaux vont équiper plusieurs adresses, dont :

- trois adresses d'Habitat 25,
- trois adresses de Loge.GBM,
- une adresse chez Néolia.

Notez que chez Néolia, il s'agit du 1-7 rue Fribourg. Nous voyons donc que ce sont de grandes adresses et plusieurs numéros concernés. En ce qui nous concerne à Grand Besançon Métropole, nous prévoyons l'équipement de trois parkings, Languedoc, Cassin et Micropolis. Comme je l'ai précisé, le projet va s'adresser à la fois aux différents membres de ce groupement de commandes pour l'autoconsommation individuelle, puis l'ensemble des consommateurs dans un périmètre de 2 km autour des installations. Sur ce projet très innovant, nous faisons le choix d'un groupement de commandes pour ensuite nous diriger vers une concession. Pourquoi faire le choix de ce modèle de concession ? Cela va permettre aux uns et aux autres de financer les installations par un investisseur tiers en restant propriétaire des équipements, donc de bénéficier de l'autoconsommation individuelle et d'exonération de taxes. En l'occurrence, les bailleurs GBM et la Ville, en se groupant, vont devenir autorité concédante et proposeront ensuite à un concessionnaire de venir investir dans les panneaux solaires, réaliser les travaux et exploiter la centrale solaire pendant 30 ans.

Qui pourrait investir dans ce genre de projet ? Finalement, des concessionnaires très divers. Nous pourrions avoir des entreprises privées (EDF Énergie, Direct Énergie, Opale, etc.), des entreprises citoyennes (La Fruitière à Énergie). Nous pouvons imaginer aussi des entreprises publiques/privées comme SEDIA, la SEM Énergies Citoyennes. Comme vous le voyez, c'est vraiment très ouvert et cela permettra à différents types d'entreprises de se positionner. Au niveau du financement, le projet est rendu possible, parce que les différents propriétaires amènent une part d'autofinancement. Pour la part de GBM, ce seront des financements fléchés sur les budgets du Plan Climat sur l'exemplarité en termes d'énergies renouvelables. La vente d'électricité dégagera également des revenus. Des subventions de l'ANRU+ sont possibles sur ce projet. Nous irons également chercher un complément de rémunération dans les appels d'offres de l'État. Voilà le tour d'horizon sur ce projet.

Un dernier point à préciser. Nous sommes sur des travaux à horizon fin 2024 ou début 2025 pour une mise en service du projet en septembre 2025, puisqu'avant de lancer les travaux, il est nécessaire de réaliser des travaux d'étanchéité sur les toitures. Ces travaux, tant en termes de disponibilité des entreprises que de budget chez les bailleurs et à la Ville, seront réalisés sur les budgets 2024.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de précision ?

M. FIÉTIER.- Merci. C'est un beau projet qu'il faut saluer. J'ai une question concernant la distribution qui sera faite aux habitants. D'une manière pratique, comment distribue-t-on ? Comment facture-t-on ?

Mme GAGLILOLO.- Merci pour la question, parce qu'effectivement, l'autoconsommation collective est un modèle auquel nous ne sommes pas encore très habitués. Les habitants garderont leur fournisseur d'énergie habituel pour la plupart des consommations, et ils prendront un deuxième contrat avec le fournisseur d'énergie local. Ils devront finalement rentrer dans la société qui leur vendra l'énergie. En pratique, ils auront deux factures à la fin du mois, une facture de leur fournisseur habituel et une autre du fournisseur local, sachant que la loi prévoit que dès qu'il y a de la disponibilité sur le fournisseur d'énergie locale, il prend le pas. Cela étant, Enedis est capable de gérer cela, de donner la priorité au fournisseur local et de gérer la facturation en conséquence. Il y aura donc deux factures, et la priorité sera donnée à l'énergie verte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te propose d'ajouter que demain, tu vas une réunion.

Mme GAGLILOLO.- Absolument. Ce projet d'autoconsommation collective n'est pas le seul sur le territoire. Nous avons déjà parlé ensemble du projet photovoltaïque aux Andiers sur l'ancien centre d'enfouissement technique. Demain matin, je participe à une réunion à Chalezeule, à destination des entreprises de la zone d'activités Besançon-Thise-Chalezeule (BTC) pour leur proposer là aussi d'intégrer une démarche d'autoconsommation collective, mais cette fois-ci pour consommer l'énergie produite sur le site des Andiers. Une vingtaine d'entreprises de la zone sont inscrites demain matin pour venir discuter avec nous de l'autoconsommation collective. C'est vraiment un modèle que je souhaite porter et essayer sur le territoire, tant du côté des Andiers, de Planoise, que dans différentes communes, puisque vous êtes un certain nombre à nous solliciter au service Environnement pour que nous vous accompagnions dans cette démarche. C'était l'objet d'une délibération au précédent Conseil Communautaire, dans laquelle nous avons acté le fait que France Active puisse accompagner des démarches dans les communes dans les cinq prochaines années.

C'est vraiment un modèle extrêmement prometteur pour relier la production locale à la consommation locale, et c'est également une très bonne manière de venir discuter de sobriété avec les habitants et les consommateurs de manière générale, puisque nous avons accès à un tarif vraiment intéressant. De cette manière, nous pouvons venir aussi nous demander comment faire pour que cette énergie locale couvre un maximum de notre consommation et comment réduire notre consommation pour finalement la couvrir au maximum en énergie locale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vous remercie. S'il le faut, nous reviendrons devant la Conférence des Maires pour revenir sur les éléments plus techniques, car c'est vraiment extrêmement technique. De toute façon, les services sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Nous voyons que nous sommes sur une trajectoire qui est celle de faire de notre territoire un territoire qui produit. C'est aussi cela qui est important. Nous sommes en train d'inverser de nouveau la façon de penser la production. Il s'agit de voir comment, depuis notre territoire et nos ressources, et bien sûr notre potentiel, nous pouvons être producteurs d'énergie, et surtout en faire profiter l'ensemble de nos

habitants et des acteurs économiques comme c'est proposé pour demain matin. S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession pour le déploiement du projet de solarisation sur le secteur Planoise ;
- approuve l'adhésion de GBM au groupement d'autorités concédantes (Ville de Besançon, GBM, l'OPH Habitat 25 et les sociétés d'HLM Néolia et Loge.GBM) spécialement créé pour la passation et l'exécution conjointe du contrat de concession tendant au déploiement du projet de solarisation sur le secteur Planoise ;
- approuve les termes et les règles de fonctionnement de la convention constitutive du groupement, et la désignation de la Ville de Besançon comme coordonnateur du groupement ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement entre ses membres ;
- désigne M. Jean-Marc BOUSSET (titulaire) et M. Jacques ADRIANSEN (suppléant) comme représentants de GBM dans la commission d'analyse d'offres propre au groupement.

Mme Anne BENEDETTO (1), Mme Marie ETEVENARD (1), Mme Carine MICHEL (1), M. Jacques ADRIANSEN (1), M. Florent BAILLY (2), M. René BLAISON (2), M. Jean-Marc BOUSSET (1), M. Damien HUGUET (1), M. Yannick POUJET (1), et M. Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 81

Contre : 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 12

25 – Réseau de chaleur Besançon OUEST – Cogénération ENGIE - Avenant au Bail Emphytéotique Administratif

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant au bail emphytéotique administratif à conclure,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer, devant notaire, ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

26 - GeMAPI - Approbation de la modification des statuts de l'EPTB Saône & Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Si vous en avez, Gilles ORY est là pour y répondre. S'il n'y en a pas, Gilles, souhaitez-tu intervenir ?

M. ORY.- Il n'y a rien de particulier. Ce sont uniquement des précisions quant aux statuts et demandées par la Préfecture de Saône-et-Loire. Il a fallu préciser certaines dispositions et intégrer de nouveaux

adhérents. C'est principalement la reconduction des statuts précédents, mais ils ont été un peu améliorés pour éviter tout contentieux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup pour ce dossier qui est important. Nous rappelons quand même ce travail de l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) sur nos bassins Saône et Doubs. Aujourd'hui, ils ont une force encore plus importante que celles qu'ils avaient auparavant. Ils ont toujours été importants, mais aujourd'hui, avec la crise que nous traversons sur l'eau et les questions de pollution, nous avons besoin d'un outil efficace et de le faire en collectif, parce qu'évidemment, un bassin hydrologique, c'est un collectif, de fait, puisque nous sommes plusieurs communes concernées, même plus que des communes. S'il n'y a pas de demande particulière, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications apportées aux statuts de l'EPTB Saône et Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

27 - Acquisition de rames de tramway et prestations associées pour le réseau de transport de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous revenons sur ce dossier. Marie ZEHAF.

Mme ZEHAF.- Merci, Madame la Présidente. Gabriel BAULIEU vous a déjà dévoilé de nombreux éléments concernant l'acquisition des rames de tram. Je vais vous refaire un petit historique pour vous transmettre ce qui s'est passé pour que nous arrivions à conclure ce marché avec Alstom. En 2021, lorsque nous avons décidé de nous engager dans l'achat de rames de tramway, nous nous sommes rapprochés du constructeur. Vu le peu de rames que nous souhaitions commander, il nous a conseillés de nous rapprocher d'autres collectivités pour faire un groupement de commandes et avoir des prix relativement intéressants. Nous nous sommes ainsi rapprochés de Toulouse et de Brest pour monter ce groupement de commandes. Ce dernier a été monté en janvier 2022. Il nous a permis d'avoir un total de 22 rames commandées sur ce groupement de commandes. Nous avons lancé un premier appel d'offres auquel ont répondu Alstom et CAF.

En revanche, les prévisions que toutes les collectivités avaient faites sur le montant des rames de tramway étaient bien supérieures à ce que nous avons envisagé. Le prix de la rame de tramway se montait à 4 990 000 € alors que nous avons envisagé 2,5 M€ à 3 M€ la rame. Les collectivités ont retravaillé ensemble avec les agents des Directions des Transports pour optimiser le coût des rames de tramway, c'est-à-dire que nous avons regardé pour commander vraiment les mêmes choses pour que ce soit un vrai groupement de commandes et pour parvenir à diminuer le prix de ces rames. Après tout ce travail qui a été fait, nous avons renouvelé l'appel d'offres. CAF s'est désengagé, et nous n'avions plus qu'un seul candidat, Alstom, qui nous a proposé des rames à 3 660 000 €. Le prix était relativement baissé, mais encore légèrement supérieur à celui que nous attendions. Cependant, les collectivités ayant besoin de ces rames de tramway, pour satisfaire la capacité de nos rames de tramway – pour répondre à Monsieur FELT – qui sont complètes aux heures de pointe, nous avons besoin de ces rames pour améliorer notre réseau. C'était également le cas des autres collectivités qui créaient de nouveaux réseaux et qui avaient besoin de ces rames.

Nous avons ainsi organisé cette CAO (Commission d'Appels d'Offres) qui a validé le marché et qui a désigné Alstom comme gagnant de ce marché, et en même temps, elle a désigné une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour nous accompagner et pour réaliser ce marché. Ces 5 rames viendront compléter les 19 rames déjà existantes.

Pour répondre à Monsieur FELT, lorsque le tram a été créé, la prévision était de 40 000 voyages/jour, sauf que l'on avait intégré Planoise, les 408 et les Vaîtes dans les voyageurs susceptibles d'utiliser le tram. Nous avons aujourd'hui moins d'habitants à Planoise, nous n'avons plus 20 000 habitants à

Planoise, nous n'avons plus les 408 et nous n'avons pas Les Vaïtes. En 2019, avant la crise, nous avions quasiment 38 000 voyages/jour sur le tram. Avec la crise, ce nombre a baissé et nous arrivons aujourd'hui à 34 000 voyages. Ce qui reste important est que nous ayons une saturation de nos rames de tram dans la mesure où ce sont des rames courtes. Nous devons vraiment apporter aux voyageurs un confort supérieur et pouvoir les véhiculer lorsqu'ils ont besoin de prendre le tramway.

Maintenant que je vous ai raconté tout cela, je peux vous dire aussi que l'engagement de Grand Besançon Métropole à acquérir ces nouvelles rames de tramway marque la volonté des élus de notre communauté urbaine de continuer à investir dans notre réseau de transport en commun. Cet investissement permettra d'améliorer la fréquence et le confort de déplacement pour de nombreux usagers. Par ailleurs, les nouvelles rames, avec cette capacité de 200 voyageurs, contre 150 actuellement, vont bien améliorer le confort des voyageurs. Elles permettront également de renforcer l'intermodalité. En effet, le tramway étant connecté au parking relais, il permet ainsi à chacun de rejoindre des pôles générateurs de déplacement, tels que Témis Santé, le CHU, la gare, le centre-ville, les centres commerciaux, les lycées, les collèges, les services publics.

Les investissements portés par notre collectivité, avec l'expertise de notre délégataire de transport, pour améliorer le service aux usagers, tant en termes de matériel qu'en termes de technologie (Open Payment, les bornes d'information aux voyageurs ou la boutique Ginko Mobilités) sont en cohérence avec toutes les politiques de mobilité que nous portons pour accompagner les usagers dans leurs déplacements, pour leur permettre d'avoir le choix d'avoir une mobilité adaptée à leurs besoins, d'avoir des alternatives à la voiture solo pour que nous puissions répondre aux objectifs du PCAET et de notre projet de territoire. Nous pouvons nous satisfaire d'avoir attribué ce marché à une entreprise française qui a aussi une antenne locale à Ornans où les moteurs seront fabriqués, ce qui va dans le sens que nous, élus de notre collectivité, nous portons à faire travailler l'industrie locale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Effectivement, c'est une fierté de travailler avec nos industries.

Mme ZEHAF.- Je voulais en profiter pour remercier les agents de la Direction des Transports qui ont quand même travaillé, avec les agents des autres collectivités, pour parvenir à ce marché.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. C'est aussi important de montrer que lorsque l'on est en alliance de territoires, on fait aussi avancer un certain nombre de marchés, parce qu'évidemment, c'est moins facile de négocier seul avec de grandes entreprises. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution du marché d'acquisition de rames de Tramway et prestations associées pour le réseau de transport de Grand Besançon Métropole ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le marché avec la société **ALSTOM**, pour les montants ci-avant développés, déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres du 20 mars 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Réalisation d'opérations de dissimulation de réseaux à mener conjointement aux opérations d'enfouissement de réseaux menées par le SYDED

M. GUYEN.- Bonsoir, chers collègues. Je vais vous demander d'être attentifs comme vous l'avez été jusqu'à maintenant, parce que cela intéresse vos communes. *Rires.*

Le SYDED (Syndicat mixte d'Energies du Doubs), dans le cadre de ses compétences, intervient sur des opérations de renforcement ou d'extension de réseaux électriques. Les communes faisant partie de GBM peuvent être intéressées par ces solutions de réseaux enterrés. La question se pose, notamment

lorsque le SYDED intervient pour enterrer son réseau électrique, de pouvoir enterrer d'autres réseaux (Orange, fibre aérienne, etc.) Dans ce cadre, nous pouvons nous associer au SYDED pour pouvoir enfouir ces réseaux. Il faut distinguer l'enfouissement et la dissimulation. Pour l'enfouissement, il y a une requalification de la rue, puisque l'on intervient et vous allez payer 50 % de la requalification avec GBM. Dans le cas présent (dissimulation), nous bénéficions de la tranchée réalisée par le SYDED pour mettre les autres réseaux, et le SYDED prend en charge les travaux et le règlement. Dans ce cas-là, il y aura quand même peut-être une participation de la commune et de GBM sur la partie passage de fourreau ou de chambre.

Je me suis inquiété de savoir si lorsque l'on dissimule le réseau, le raccordement chez les particuliers peut être pris également en charge par le SYDED, ce qui est important et ce qui réduit sérieusement les coûts pour la commune. Nous avons un crédit de 150 000 € sur le budget 2023. À ce jour, le SYDED nous a informés de plusieurs dossiers, à savoir :

- Mamirolle,
- Le Gratteris,
- Chemaudin-et-Vaux,
- Osselle-Routelle (deux fois),
- Geneuille,
- Grandfontaine,
- Morre.

Pour illustrer le principe, rue de la Prairie à Mamirolle, ce sont :

- prestation SYDED :
 - coût du terrassement : 55 652 € ;
- prestations GBM :
 - coût de l'éclairage public : 2 740 € ;
 - coût du génie civil : 6 351 €.

Pour un total des travaux de 9 091 € pour GBM, la commune participe à hauteur de 39,4 %, puisque c'est à cette hauteur qu'il y a une participation. C'est nouveau et cela peut intéresser de nombreuses communes sur le fait de dissimuler les réseaux existants. Je rappelle que pour l'enfouissement, c'est la requalification et pour la dissimulation, ce sont uniquement des travaux du SYDED. Nous pouvons passer au vote si vous le souhaitez.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la validation du principe de réalisation de travaux de dissimulation de réseaux aériens concomitamment aux travaux d'enfouissement de réseaux opérés par le SYDED ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Convention pour participation financière des entreprises AKUO et GEM DOUBS - Requalification de la rue Weibel à Novillars

M. GUYEN.- A Novillars, une rue dessert les entreprises AKUO ENERGY et GEM DOUBS qui ont une grande circulation de poids lourds. Dans le cadre de la requalification, la commune souhaite refaire cette rue Weibel. Pour se faire, dans le cadre de la requalification et à cause du trafic important de poids lourds, il est nécessaire de refaire la structure de chaussée pour accepter cette circulation. Il avait été décidé dans les discussions, dans le service, de faire participer les entreprises à ce surcoût qui s'élève à 45 000 €. Dans les premières discussions que nous avons eues il y a un an, l'entreprise AKUO ENERGY avait donné son accord quasiment immédiatement. En revanche, GEM DOUBS ne souhaitait

pas participer à ces travaux. Par conséquent, nous avons laissé ce dossier en attente pour montrer à l'entreprise que nous ne pouvons pas réaliser les travaux s'il n'y avait pas leur participation. Fin mars 2023, suite à une deuxième rencontre, l'entreprise GEM DOUBS a donné son accord de participation. Ces 45 000 € sont ainsi partagés en deux parts, soit 22 500 € pour chaque entreprise. Les travaux sont en cours de réalisation depuis quelque temps.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur les conventions avec les entreprises GEMDOUBS et AKUO ENERGY ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer lesdites conventions.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de requalification de la rue de la gare sur la commune de Larnod (RD 478)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux de requalification de la rue de la gare sur la commune de Larnod (RD 478), à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de l'Eglise sur la commune des Auxons (RD 230)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à abroger la délibération en date du 23 juin 2022, à signer la convention à intervenir avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de l'Eglise sur la commune des Auxons (RD 230), et à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

32 - Avenant à la convention d'amodiation de place de stationnement entre Grand Besançon Métropole et la SARL PATRIAL

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant avec la SARL PATRIAL et le nouvel acquéreur relatif à la cession du droit de stationnement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

33 - Autorisation de signer l'accord-cadre pour la fourniture de matériels électriques

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour la fourniture de matériels électriques avec le(s) attributaire(s).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

34 - Convention de délégation pour l'organisation des navettes scolaires par la Ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

35 - CRR - Vote des tarifs liés aux recettes du Conservatoire pour l'année scolaire 2023/2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de précision ?

M. GHEZALI.- Je voudrais préciser qu'en Commission, nous avons eu un débat sur les votes des tarifs liés aux recettes du Conservatoire. Nous nous étions abstenus en Commission, mais nous voterons pour ce soir. Néanmoins, s'agissant de la tarification, nous avons partagé en Commission le fait que nous devons veiller, je pense, à faire en sorte que les tarifs, pour les quotients familiaux les plus faibles, puissent être vraiment regardés de près. Nous savons que cette activité demande des moyens. L'échange que nous avons eu en Commission montre que sur ces tarifs, il ne peut pas y avoir des augmentations très fortes, même si nous reconnaissons le projet et le travail réalisé. Néanmoins, il va falloir regarder ce point et travailler sur la tarification, le quotient familial pour faire en sorte que les parents, dont les quotients familiaux sont les plus faibles, puissent continuer à inscrire leurs enfants. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remercie pour cette observation.

M. BAULIEU.- Abdel, je ne suis pas sûr que tu aies bien regardé. Si tu le souhaites, nous reparlerons de l'effet de la modulation du tarif au CRR. Pour y avoir travaillé beaucoup, je suis étonné de cette intervention, parce que tu parles précisément des tarifs les plus faibles. Or, en dehors du dossier d'inscription, il n'y a pas grand-chose à payer.

M. GHEZALI.- Nous pourrions volontiers en rediscuter. Il n'y a pas de problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela a fait l'objet d'une discussion en Commission. Je pense qu'il était important qu'elle puisse être relatée. Effectivement, cela nécessite un certain travail.

M. GHEZALI.- C'était même partagé par des élus de l'Agglomération.

M. BAULIEU.- Je pensais que tu en étais d'ailleurs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je trouve dommage que cet échange prenne ce caractère. Yves MAURICE est présent. Effectivement, nous entendons une observation, une vigilance. Nous entendons tous cette vigilance, parce que nous savons combien c'est important.

S'adressant à Yves MAURICE. Tu apportes un éclairage. Je pense que cela va pouvoir être travaillé.

M. MAURICE.- Absolument. D'ailleurs, suite à la réunion de la Commission n° 07, nous avons fait passer un nouveau tableau avec les tarifs pour voir exactement que finalement, les tranches les plus faibles ne subissent pas une augmentation aussi forte qu'Abdel GHEZALI veut bien le dire. À la demande de la Commission, le tableau a été passé d'une manière très précise sur les tarifs, les tranches, le nombre d'élèves, pour 2023-2024, en comparaison avec 2022-2023.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Ce qui est souligné aujourd'hui, tout de suite, c'est l'importance de travailler dans les Commissions, d'entendre les vigilances des uns et des autres, de ramener des éléments et de pouvoir en discuter, dialoguer, ce qui a été fait. Néanmoins, je crois que la question posée généralement est que sur ce genre d'activité, c'est vrai que nous constatons que les familles les plus modestes s'interdisent même d'accéder à ces activités. Il est donc important que nous puissions les accompagner dans ce sens.

M. MAURICE.- Juste une petite boutade. C'est d'autant plus intéressant d'en discuter en Commission lorsque les gens sont présents.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HUOT.- Je voulais juste faire une remarque, parce que c'est un sujet sur lequel nous avons travaillé en son temps. C'est vrai que l'objectif visé par le CRR était que la participation des familles soit à hauteur de 10 %. Tel était l'objectif de base. Pourquoi avons-nous essayé de faire cela ? Nous avons mis beaucoup de contributions de Grand Besançon pour équilibrer le budget du CRR avec des montants de 5 ou 6 M€, et ce pendant plusieurs années. Nous sommes ravis qu'il y ait ce CRR, mais nous faisons une comparaison avec ce qui se passe dans les écoles de musique extérieures en particulier. Cela veut dire qu'aujourd'hui, à l'extérieur, on paie plus dans les écoles de musique qu'au CRR. C'était une vraie question qui était posée. Cela étant, il peut y avoir des choix à travers les commissions.

Je n'ai pas regardé dans le détail, mais il faut garder en mémoire cette problématique et cela peut rejoindre peut-être l'aide que peut apporter le Grand Besançon aux écoles de musique en disant que lorsqu'il y a eu le Covid, il y a eu des aides exceptionnelles importantes. Nous le disons, mais nous devons bien avoir présent à l'esprit que ce que nous faisons pour le CRR à travers les tarifs, il faut l'apporter pour les écoles de musique en dehors du CRR. À peu près la moitié des apprenants en musique sont au CRR, l'autre moitié étant dans des écoles de musique. Cela veut dire que si nous n'avions pas les écoles de musique, nous ne saurions pas faire de l'apprentissage de la musique dans nos territoires.

M. MAURICE.- Tout à fait, et nous tenons compte de cette équité par rapport aux écoles de musique. Je tiens à le souligner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je sens bien que cela fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine Commission. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. ALEM.- Rapidement, par rapport à ce qui a été dit, je partage un peu l'inquiétude et la crainte. Cela a été dit, mais les publics les plus fragiles s'interdisent même, pour de nombreuses raisons, d'aller dans ces structures, ce qui pose un souci. Au-delà de cela, il y a un risque pour une partie que l'on appelle « classe moyenne », terme que je n'aime pas trop. Lorsque l'on a plusieurs enfants qui vont au CRR, cela peut, dans un contexte de forte inflation qui fait qu'absolument tout augmente, rendre plus difficile l'apprentissage de la musique. C'est un élément à prendre en compte.

Personnellement, je vais tout de même voter pour ce projet, mais je tiens à ce que cela soit pris en compte et que dans les années à venir, sur l'ensemble des projets de service public, ou même au-delà, sur l'ensemble des projets que nous avons, nous fassions très attention à ces éléments, car c'est extrêmement important de permettre à l'ensemble de la population d'accéder à la culture. Nous pensons souvent aux plus précaires, et c'est important, il faut le faire, mais il y a aussi ceux qui sont « au milieu » et qui parfois peuvent passer entre les gouttes. C'est donc important de penser aussi à ces personnes. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- *S'adressant à M. MAURICE.* Yves, souhaitez-tu dire quelque chose ?

M. MAURICE.- Je voudrais juste dire que je suis parfaitement d'accord et que c'est pris en compte. Nous en tenons compte particulièrement. Nous pouvons en parler notamment avec Gabriel BAULIEU en groupe de pilotage. Nous regardons cela attentivement. Je peux vous dire que les services font un travail remarquable sur les tarifs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que la question s'est posée très naturellement au départ. Au moment où nous disons que nous augmentons les tarifs, qu'est-ce que cela implique pour des personnes que nous savons s'interdire dès le départ l'idée même d'accéder à cet apprentissage ? C'est ce que disent les élus. Tant mieux si tout le monde y fait très attention. Du coup, nous devons tous garder cette vigilance. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte deux abstentions. Merci encore.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs liés aux recettes 2023/2024 du Conservatoire à Rayonnement Régional.

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 91 Contre : 0 Abstentions: 2 Conseillers intéressés : 2

36 - CRR - Conditions de rémunération des intervenants dans le cadre des activités culturelles et pédagogiques du Conservatoire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les conditions de rémunération des intervenants pour les activités culturelles et pédagogiques du Conservatoire à Rayonnement Régional.

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 91 Contre : 0 Abstention: 0 Conseillers intéressés : 2

37 - Championnat d'Europe de BMX - Attribution d'une subvention à Besançon BMX

M. MAURICE.- Je voudrais souligner la participation du Grand Besançon sur cette très belle épreuve qui se tiendra du 6 au 9 juillet prochain. Il s'agit d'un championnat d'Europe de BMX pour lequel GBM va participer à hauteur de 25 000 €. Toutes les collectivités sont sollicitées. Vous avez le tableau de financement au verso du rapport. Le budget global de 350 000 € se répartit comme suit :

- la Région : 25 000 €,
- le Département : 25 000 €,
- GBM : 25 000 €,
- la Ville de Besançon : 35 000 €,
- les partenaires privés : 20 000 €,
- la billetterie/buvette/espaces VIP : 45 000 €,
- les inscriptions pilotes : 115 000 €,
- les locations diverses (stands) : 60 000 €.

C'est une très belle manifestation à laquelle je vous invite à participer. *Rires.*

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est effectivement ensemble que nous pouvons nous mettre à travailler pour recevoir des championnats d'Europe. Il faut tout de même le redire. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 25 000 € à Besançon BMX pour l'organisation d'un Championnat d'Europe de BMX,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec Besançon BMX.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

38 - Autorisation de sollicitation de subventions pour la réhabilitation de la station d'épuration et l'installation d'un poste de refoulement à Torpes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de l'opération de la réhabilitation de la station d'épuration et l'installation d'un poste de refoulement à Torpes,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les aides du Conseil Départemental du Doubs et à signer la convention à intervenir entre le Conseil Départemental du Doubs et Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

39 - Autorisation de sollicitation de subvention pour l'interconnexion entre les réservoirs d'Osselle et de Torpes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de cette opération ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

40 - Convention avec la Communauté de Communes Doubs Baumoises relative à l'admission ou au rejet d'effluents domestiques des communes de Laissey et Roulans

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. LIME.- Je voudrais profiter des rapports sur l'eau et l'assainissement pour dire un mot. La semaine dernière, vous avez vu qu'il y a eu des rapports de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Je pense que c'est important de vous donner des informations. En effet, il semblerait que l'on ait découvert des substances dans les eaux consommées, que le tiers des eaux consommées sur l'ensemble du territoire ne serait plus conforme. Je voulais déjà rassurer en précisant que sur l'intégralité de Grand Besançon Métropole, nous ne sommes pas touchés. Nous ne faisons pas partie du tiers du territoire touché par cette substance qui est essentiellement une substance de dégradation d'un produit agricole surtout utilisé dans les vignes et pour certaines prestations que nous n'avons pas sur notre territoire. Je voulais simplement attirer votre attention. Cela prouve aussi le travail de prévention que nous devons réaliser, que nous réalisons, tout particulièrement sur certains secteurs, comme le Plateau et Saône, principale alimentation de la ville de Besançon.

Par ailleurs, nous travaillons depuis plus d'une vingtaine d'années avec les collectivités et les agriculteurs en totale collaboration, ce qui fait que tout le monde aujourd'hui participe à la baisse des entrants à l'intérieur de ce type de territoire. Nous sommes surtout en train de travailler du côté de l'Ognon où, historiquement parlant, nous avons des pollutions. Je dis très tranquillement que nous n'avons pas le même engagement des deux côtés de l'Ognon quant à la baisse des dépollutions, en sachant que les agriculteurs ne sont pas obligatoirement les mêmes. Je le dis aussi, faisons attention. J'ai toujours dit que lorsque vous faites du lait à comté et que vous vendez le lait 600 €/t ou quand vous faites du lait traditionnel vendu 300 €/t, le bilan économique n'est pas obligatoirement simple pour certains agriculteurs.

Pour terminer, je voudrais remercier les quatre grandes surfaces qui ont accepté que nous allions valoriser la Bisontine dans leur magasin. Lorsque j'ai dit cela la première fois, j'ai fait sourire certains qui disaient que jamais elles n'accepteraient. Elles ont accepté, elles ont joué le jeu pendant toute une journée. Nous sommes parvenus à faire goûter différentes eaux en bouteille, dont la Bisontine. De nombreux clients ne voyaient pas la différence. *In fine*, ce sont logiquement des consommateurs qui vont acheter moins de bouteilles d'eau. Pour le vendeur, ce sont des produits en moins. Je voulais donc vraiment les remercier d'avoir joué le jeu. Cela prouve bien que lorsque nous dialoguons avec les professionnels, nous pouvons nous retrouver sur des objectifs très intéressants. Je voulais les féliciter, car ce n'était pas si évident que cela d'accepter.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je tiens quand même à vous remercier pour la tenue de cette assemblée qui a été sereine, où les uns et les autres ont pu poser leurs questions. Nous avons pu approfondir les dossiers, aller jusqu'au bout, émettre des idées. C'est vraiment la preuve que lorsque nous sommes dans ce contexte, dans cette forme, nous sommes dans l'expression démocratique la plus essentielle, parce que c'est de cela que nous avons besoin. Certes, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous avons besoin d'échanger et de faire en sorte que les dossiers avancent. Merci à vous pour cette qualité des débats et de travail. Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement :
 - sur le calcul de la redevance annuelle due par la Communauté de Communes Doubs Baumois,
 - sur la durée d'un an renouvelable 3 fois de la convention,
 - sur les valeurs maximales de volumes,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 93

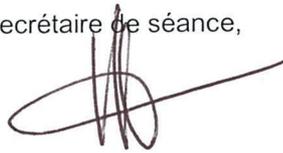
Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

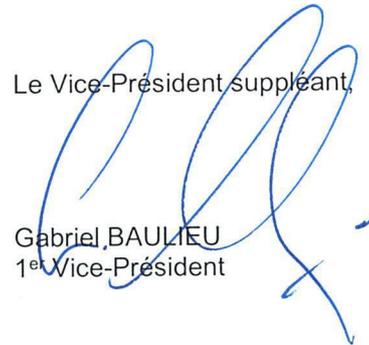
La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,



Eloi JARAMAGO
Conseiller Communautaire

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président